

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, May 18, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 12:02 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 21 and 22 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures.

**Senator Mobina S. B. Jaffer** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** I am Senator Mobina Jaffer, from British Columbia, and I have the pleasure of chairing the committee. Today we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[*Translation*]

If you run into any technical difficulties, especially with the interpretation, please let me or the clerk know, and we will do our best to get the problem resolved.

I'd like to take a moment to introduce the committee members participating in today's meeting. We have Senator Boisvenu, our deputy chair, Senator Batters, Senator Campbell, Senator Clement, Senator Cotter, Senator Dalphond, Senator Dupuis, Senator Klyne, Senator Pate, Senator White and Senator Wetston.

[*English*]

Honourable senators, today we will go back to our previous ways. Please signal to the clerk or raise your hand on Zoom if you have a question.

As you know, senators, today we begin our study of Divisions 1, 21 and 22 of Part 5 of the Budget Implementation Act. Today we will be focused on Division 21.

We are happy to welcome, for our first panel today, Sam Goldstein, Director, Legal Affairs, B'nai Brith Canada; Shimon Fogel, Chief Executive Officer, Centre for Israel and Jewish Affairs; and Bernie Farber, Chair, Canadian Anti-Hate Network.

I will ask Mr. Goldstein to start. You have five minutes to present, Mr. Goldstein.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 18 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, avec vidéoconférence, à 12 h 2 (HE) afin d'étudier la teneur des éléments des sections 1, 21 et 22 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**La sénatrice Mobina S. B. Jaffer** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Je suis la sénatrice Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique, et j'ai le plaisir de présider le comité. Aujourd'hui, nous tenons une réunion hybride du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en ce qui concerne l'interprétation, veuillez le signaler à la présidente ou au greffier et nous nous efforcerons de résoudre le problème.

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui. Nous avons le sénateur Boisvenu, notre vice-président, la sénatrice Batters, le sénateur Campbell, la sénatrice Clement, le sénateur Cotter, le sénateur Dalphond, la sénatrice Dupuis, le sénateur Klyne, la sénatrice Pate, le sénateur White et le sénateur Wetston.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, nous allons aujourd'hui revenir à notre façon précédente de faire. Veuillez le signaler au greffier ou lever votre main sur Zoom si vous avez une question.

Comme vous le savez, sénateurs et sénatrices, aujourd'hui nous commençons notre étude des sections 1, 21 et 22 de la partie 5 de la Loi d'exécution du budget. Nous nous concentrerons aujourd'hui sur la section 21.

Pour notre premier groupe de témoins aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir Sam Goldstein, directeur, Affaires juridiques, de B'nai Brith Canada; Shimon Fogel, chef de la direction, du Centre consultatif des relations juives et israéliennes; et Bernie Farber, président, du Canadian Anti-Hate Network.

Je vais demander à M. Goldstein de commencer. Vous avez cinq minutes pour présenter votre exposé, monsieur Goldstein.

**Sam Goldstein, Director, Legal Affairs, B'nai Brith Canada:** Thank you, chair and honourable senators. We are very honoured to be able to give submissions today: on behalf of B'nai Brith Canada, or BBC, on Bill C-19.

B'nai Brith Canada's comments are directed solely at the proposed amendment to section 319 of the Criminal Code, creating a new offence of wilful promotion of antisemitism. The need for this offence is evinced by Statistics Canada's own studies on hatred toward the Jewish community and B'nai Brith's 2011 audit of antisemitism. Antisemitism may take many forms, but, as this legislation recognizes, Holocaust denial and distortion is still a go-to staple for antisemites. It is with a heavy heart that BBC thanks Parliament for this unfortunate and useful legislation.

We do, however, have two suggestions for you to consider in this legislation. The first is to eliminate the defences of religious belief and truth. The second suggestion is to change the wording of the operational section of the new offence by substituting the word "distortion" for the word "downplaying."

Let me address first the defence of religious belief. The objection to a defence based on religious belief is simple: Religious belief is not a defence to the commission of other offences in the Criminal Code. If it were, it would make the Criminal Code unworkable. The same is true for this offence. Moreover, a concern is that a religious defence opens the door to Holocaust denial and distortion coming from the Iranian regime of Mullahs. Various components of that regime have been actively involved in denying the Holocaust and the distortion of the Holocaust, including the Islamic Revolutionary Guard and the terrorist entity known as Hamas. Indeed, Iran sponsored a conference on Holocaust denial and distortion in 2016 and releases a statement denying the Holocaust each year that coincides with Holocaust Memorial Day.

Now I turn to why the defence of truth should be removed. The answer is simple: Do not take away with one hand what you are giving with the other. Do not allow a potential prosecution of wilful promotion of antisemitism to become another circus like the Zundel trial in 1988. The Jewish community still remembers Zundel's defence counsel Doug Christie suggesting to an Auschwitz survivor that the concentration camps had swimming pools. The Holocaust should not have to be put on trial again as a historical fact, and that's exactly what would happen by allowing the defence of truth.

**Sam Goldstein, directeur, Affaires juridiques, B'nai Brith Canada :** Merci, madame la présidente et honorables sénateurs. Nous sommes très honorés de pouvoir présenter aujourd'hui des mémoires au nom de B'nai Brith Canada, ou BBC, sur le projet de loi C-19.

Les commentaires de B'nai Brith Canada concernent uniquement la modification proposée de l'article 319 du Code criminel, la création d'une nouvelle infraction de fomenter volontairement l'antisémitisme. La nécessité de cette infraction est mise en évidence par les propres études de Statistique Canada sur la haine envers la communauté juive et l'audit de l'antisémitisme réalisé par B'nai Brith en 2011. L'antisémitisme peut prendre de nombreuses formes, mais comme le reconnaît le projet de loi, les antisémites continuent de faire leur beurre du déni de l'Holocauste. C'est avec le cœur lourd que BBC remercie le Parlement pour cette législation malheureuse et utile.

Cependant, nous avons deux suggestions à vous faire concernant ce projet de loi. La première consiste à éliminer le moyen de défense des croyances religieuses et de la vérité. La deuxième est de changer le libellé de la section opérationnelle de la nouvelle infraction en remplaçant le mot *downplaying* par le mot *distortion*.

Permettez-moi d'abord d'aborder le moyen de défense de la croyance religieuse. L'objection à une défense fondée sur la croyance religieuse est simple : la croyance religieuse n'est pas un moyen de défense contre la perpétration d'autres infractions dans le Code criminel. Si c'était le cas, cela rendrait le Code criminel inapplicable. Il en va de même pour cette infraction. De plus, on craint qu'un moyen de défense fondé sur des croyances religieuses n'ouvre la porte à la négation et à la distorsion de l'Holocauste par le régime iranien des mollahs. Divers éléments de ce régime ont joué un rôle actif pour la négation de l'Holocauste et la distorsion de l'Holocauste, y compris la Garde révolutionnaire islamique et l'entité terroriste connue sous le nom de Hamas. En effet, l'Iran a parrainé une conférence sur la négation et la distorsion de l'Holocauste en 2016 et publie chaque année une déclaration niant l'Holocauste qui coïncide avec le Jour commémoratif de l'Holocauste.

Je reviens maintenant à la raison pour laquelle la défense de la vérité devrait être supprimée. La réponse est simple : n'enlevez pas d'une main ce que vous donnez de l'autre. Ne permettez pas qu'une poursuite potentielle pour l'acte consistant à fomenter volontairement l'antisémitisme devienne un autre cirque comme le procès Zundel en 1988. La communauté juive se souvient encore de l'avocat de la défense de M. Zundel, Doug Christie, qui a laissé entendre à un survivant d'Auschwitz que les camps de concentration avaient des piscines. L'Holocauste ne devrait pas être à nouveau jugé comme un fait historique, et c'est exactement ce qui se produirait si on autorisait la défense de la vérité.

Indeed, the Senate may not know that not only is it an indisputable fact that the Holocaust happened, but it is a fact that Canadian law already recognizes, because the court, in the retrial of Zundel in 1988, took judicial notice of the existence of the Holocaust. Creating a truth defence would actually be stepping backwards in time. You would be going against the already-recognized common-law precedent of the recognition of the Holocaust.

Lastly, B’Nai Brith Canada suggests that the word “distortion” replace “downplaying.” We think that the word “distortion” brings more precision to the offence.

The International Holocaust Remembrance Alliance, the IHRA, defines Holocaust distortion as the:

Intentional efforts to excuse or minimize the impact of the Holocaust or its principal elements, including collaborators and allies of Nazi Germany;

The IHRA also points out that “distortion” would equate with “Gross minimization of the number of the victims of the Holocaust in contradiction to reliable sources.” Three more points to the IHRA definition of “distortion” are: “Attempts to blame the Jews for causing their own genocide;” “Statements that cast the Holocaust as a positive historical event,” such as a statement that suggests that the Holocaust did not go far enough in carrying out its goal to “the Final Solution”; and lastly, the IHRA defines “distortion” as any attempt to blur the responsibility for the establishment of concentration and death camps devised and operated by Nazi Germany by putting blame on other nations or ethnic groups.

In conclusion, BBC wants to see this legislation succeed, and we think that amending the legislation to eliminate the truth and religious defences and change the word “downplaying” to “distortion” would certainly help it do that. Thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much.

We are also joined by Senator Lucie Moncion, the sponsor of the bill. Welcome.

**Shimon Fogel, Chief Executive Officer, Centre for Israel and Jewish Affairs:** Thank you, honourable senators, for inviting the participation of the Centre for Israel and Jewish Affairs in this important discussion.

The introduction of legislation criminalizing Holocaust denial represents the result of years of effort on the part of the Jewish community to secure recognition of and a constructive response to the unique and toxic impact of Holocaust denial on Canadian society. This effort reached its culmination at last summer’s unprecedented emergency summit on antisemitism convened by

En fait, le Sénat ne sait peut-être pas que non seulement l’Holocauste est un fait indiscutable, mais qu’il s’agit d’un fait que le droit canadien reconnaît déjà, puisque le tribunal, lors du nouveau procès de Zundel en 1988, a admis d’office l’existence de l’Holocauste. La création d’une défense de la vérité constituerait en fait un recul dans le temps. Vous iriez à l’encontre du précédent de common law déjà reconnu, à savoir la reconnaissance de l’Holocauste.

Enfin, B’Nai Brith Canada suggère que le mot *distortion* remplace le mot *downplaying*. Nous croyons que le mot « *distortion* » apporte plus de précision à l’infraction.

L’Alliance internationale pour la mémoire de l’Holocauste, l’AIMH, définit la distorsion de l’Holocauste comme les :

Les efforts délibérés pour justifier l’Holocauste ou ses principaux éléments, notamment les collaborateurs et les alliés de l’Allemagne nazie, ou en minimiser l’impact;

L’AIMH précise également que la *distortion* équivaudrait à une « minimisation flagrante du nombre de victimes de l’Holocauste en contradiction avec les sources sûres ». Trois autres points de la définition de *distortion* de l’AIMH sont les suivants : « Toute tentative de reprocher aux Juifs d’être la cause du génocide dont ils ont été victimes »; « Les déclarations présentant l’Holocauste comme un événement historique positif » peuvent sous-entendre que l’Holocauste n’est pas allé assez loin dans la réalisation de son objectif d’être la « solution finale » à la question juive; et enfin, l’AIMH définit la *distortion* comme toute tentative d’atténuer la responsabilité pour l’établissement des camps de concentration et de la mort conçus et dirigés par l’Allemagne nazie en jetant le blâme sur d’autres nations ou groupes ethniques.

En conclusion, BBC souhaite que cette loi soit couronnée de succès, et nous pensons que la modification de la législation pour éliminer les défenses de vérité et de religion et changer le mot *downplaying* pour *distortion* l’aiderait certainement à y parvenir. Merci beaucoup.

**La présidente :** Merci beaucoup.

La sénatrice Lucie Moncion, la marraine du projet de loi, se joint également à nous.

**Shimon Fogel, chef de la direction, Centre consultatif des relations juives et israéliennes :** Merci, honorables sénateurs, d’avoir invité le Centre consultatif des relations juives et israéliennes à participer à cette discussion importante.

L’introduction d’une loi qui criminalise la négation de l’Holocauste représente le résultat d’années d’efforts de la part de la communauté juive pour obtenir la reconnaissance des effets uniques et toxiques de la négation de l’Holocauste sur la société canadienne et une réponse constructive à cet égard. Cet effort a atteint son paroxysme lors du sommet d’urgence sans précédent

the Government of Canada under the chairmanship of Canada's special envoy for Holocaust remembrance, the Honourable Irwin Cotler, where it served as one of the key recommendations the Centre for Israel and Jewish Affairs, or CIJA, presented to the government.

Hate and intolerance are increasing at a frightening and disturbing rate. Hate directed against Jews, who constitute only 1% of the Canadian population, represents 62% of all police-reported hate crimes targeting religious minorities. All Canadians must be alarmed by these StatCan figures for both particular and general reasons.

On the particular level, Holocaust denial effectively tries to erase the lived Jewish experience, dismissing as a grand hoax the murder of 6 million people, the destruction of one third of the global Jewish population. On the general level, Holocaust denial represents the quintessential conspiracy theory. It's the foundation upon which the entire architecture of hate directed against all vulnerable groups is constructed. Numerous studies in North America and Europe have found that Holocaust denial and hatred directed against Jews serve as the most powerful predictor of radicalization and the violence that inevitably flows from toxic ideology and hateful rhetoric.

The poisonous replacement theory, which served as the perverse rationale for the murderous rampage in Buffalo just days ago, is predicated on the idea that the Jews are the authors of a grand conspiracy, one that has its roots in the fabricated narrative of the Holocaust. It's the genesis of the conspiracy that is playing out today in Buffalo, in Christchurch and in Pittsburgh.

It is the central and unique place of Holocaust denial in the broader hate factories that merits special consideration. If you cut out the root, you cut out the virus. The imperative cannot be ignored. Violent speech leads to violent action, hate speech leads to hate-inspired action, and people die as a result.

We must therefore deploy our entire arsenal to combat this growing cancer. That toolbox includes, to be sure, educational initiatives, engagement at the community level and, where appropriate, reconciliation with past transgressions, but it must also extend to legal remedies, which ultimately are a reflection of the principles that define us.

I recognize that the concept of free speech is a cherished principle of an open and democratic society, but it has never been the case that all speech is protected speech. There is a direct path from the demonization of the Jewish people, and that is exactly what Holocaust denial represents, to the targeting of the

sur l'antisémitisme organisé l'été dernier par le gouvernement du Canada sous la présidence de l'envoyé spécial du gouvernement pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste, l'honorable Irwin Cotler, où il a concrétisé l'une des principales recommandations que le Centre consultatif des relations juives et israéliennes, ou CCJI, a présentées au gouvernement.

La haine et l'intolérance augmentent à un rythme effrayant et inquiétant. La haine envers les Juifs, qui ne constituent que 1 % de la population canadienne, compte pour 62 % des crimes haineux signalés par la police et visant des minorités religieuses. Tous les Canadiens doivent être alarmés par ces chiffres de Statistique Canada pour des raisons à la fois particulières et générales.

Sur le plan particulier, la négation de l'Holocauste tente effectivement d'effacer l'expérience vécue des Juifs, en rejetant comme un grand canular le meurtre de six millions de personnes, la destruction du tiers de la population juive mondiale. Sur le plan général, le déni de l'Holocauste représente la théorie du complot par excellence. C'est le fondement sur lequel est construite toute l'architecture de la haine dirigée contre tous les groupes vulnérables. De nombreuses études réalisées en Amérique du Nord et en Europe ont révélé que la négation de l'Holocauste et la haine contre les Juifs constituent le facteur prédictif le plus puissant de la radicalisation et de la violence, qui découlent inévitablement d'une idéologie toxique et d'un discours haineux.

La théorie vénéneuse du remplacement, qui a servi de justification perverse à la tuerie de Buffalo il y a quelques jours, repose sur l'idée que les Juifs sont les auteurs d'un grand complot, qui plonge ses racines dans l'histoire inventée de l'Holocauste. C'est la genèse du complot qui se joue aujourd'hui à Buffalo, à Christchurch et à Pittsburgh.

C'est la place centrale et unique de la négation de l'Holocauste dans l'ensemble des usines à haine qui mérite une attention particulière. Morte la bête, mort le venin. On ne saurait faire fi de cet impératif. Les discours violents engendrent à des actions violentes, les discours haineux mènent à des actions inspirées par la haine, et des personnes meurent en conséquence.

Nous devons donc déployer tout notre arsenal pour combattre ce cancer grandissant. Cette boîte à outils comprend, bien sûr, des initiatives éducatives, la mobilisation à l'échelon communautaire et, le cas échéant, le pardon des transgressions passées, mais elle doit également s'étendre aux recours juridiques, qui représentent finalement le reflet des principes qui nous définissent.

Je reconnais que le concept de liberté d'expression est un principe cher à une société ouverte et démocratique, mais il n'est jamais arrivé que tous les discours soient protégés. Il y a un chemin direct entre la diabolisation du peuple juif, et c'est exactement ce que la négation de l'Holocauste représente, et le

Jewish people, and as it has often been observed, what starts with the Jews never ends with the Jews. Everyone has a vested interest in silencing the obscenity of Holocaust denial and explicitly signalling that it represents a red line Canadian society is not willing to cross.

I'll leave my comments there for now, and invite any questions later on in the discussion.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Fogel.

**Bernie Farber, Chair, Canadian Anti-Hate Network:** Thank you, honourable senators, for inviting me here today. I'm actually sorry I have to be here today. I wish we wouldn't have to be discussing this.

Conspiracy theories spread by the far right and White supremacists, such as Holocaust denial and, as we saw this past weekend in Buffalo, the so-called great replacement theory, continue to be the number one deadly threats to Jews in Canada and in North America. In 2018, 11 people were murdered at the Tree of Life Synagogue in Pittsburgh. The White supremacist Robert Bowers believed in the great replacement or White genocide theory. What did he believe? He believed that Jews were trying to replace White people by bringing in immigrants. That same conspiracy inspired the Buffalo mass murder targeting the Black community in Buffalo just this last weekend.

Our far-right movement has and embraces antisemitic elements, especially the more extreme elements inside it. It spreads that antisemitism within the COVID conspiracy movement, as we have sadly seen over the last two years. That has very much become the vehicle of conspiracy, and Jews, as always, and Holocaust minimization and distortion are in the centre of it, as always. Pat King was one of the organizers of the Ottawa occupation. He is a Holocaust distorter, a Holocaust minimizer. So is Chris Sky, who is another prominent figure in the COVID conspiracy movement. So is Jeremy McKenzie, the de facto leader of the Diagon movement, a neo-Nazi organization. His supporters were charged with conspiracy to commit murder and caught with a cache of guns near the border crossing into Coutts, Alberta. These are the people, my friends, we are dealing with all the time. Antisemitism, conspiracy, Holocaust minimization and distortion and Holocaust denial go hand in hand with far-right conspiracy and mass murders.

Our courts consider 11 hallmarks of hate when determining if a piece of material is hate propaganda. Holocaust denial is one of those hallmarks of hate. They claim that the messages trivialize or celebrate past persecution or tragedy involving members of a targeted group. That's the definition. In *Warman v. Kulbashian*,

ciblage du peuple juif, et comme on l'a souvent observé, ce qui commence avec les Juifs ne finit jamais avec les Juifs. Tout le monde a intérêt à faire taire l'obscénité du négationnisme de l'Holocauste et à signaler explicitement qu'il représente une « ligne rouge » que la société canadienne n'est pas prête à franchir.

Je vais m'arrêter ici pour l'instant, et je vous invite à poser vos questions plus tard dans la discussion.

**La présidente :** Merci beaucoup, monsieur Fogel.

**Bernie Farber, président, Canadian Anti-Hate Network :** Merci, honorables sénateurs, de m'avoir invité ici aujourd'hui. En fait, je suis désolé de devoir être ici aujourd'hui. J'aimerais que nous n'ayons pas à discuter de ce sujet.

Les théories du complot propagées par l'extrême droite et les suprémacistes blancs, comme le déni de l'Holocauste et, comme nous l'avons vu la fin de semaine dernière à Buffalo, la théorie dite du grand remplacement, continuent d'être les principales menaces mortelles pour les Juifs au Canada et en Amérique du Nord. En 2018, 11 personnes ont été assassinées à la synagogue Tree of Life à Pittsburgh. Le suprémaciste blanc Robert Bowers croyait en la théorie du grand remplacement ou du génocide blanc. Que croyait-il exactement? Que les Juifs essayaient de remplacer les Blancs en faisant venir des immigrants. Cette même conspiration a inspiré le massacre de Buffalo visant la communauté noire de Buffalo la fin de semaine dernière.

Notre mouvement d'extrême droite possède et adopte des éléments antisémites, en particulier les éléments les plus extrêmes qui le composent. Il propage cet antisémitisme au sein du mouvement complotiste de la COVID, comme nous l'avons malheureusement vu au cours des deux dernières années. Ce mouvement est essentiellement devenu le véhicule du complot, et les Juifs, comme toujours... et la minimisation et la distorsion de l'Holocauste sont au cœur de ce mouvement, comme toujours. Pat King était l'un des organisateurs de l'occupation d'Ottawa. C'est un déformateur de l'Holocauste, un minimiseur de l'Holocauste. Tout comme Chris Sky, qui est une autre figure de proue du mouvement complotiste lié à la COVID. C'est également le cas de Jeremy McKenzie, le chef de facto du mouvement Diagon, une organisation néonazie. Ses partisans ont été accusés de complot en vue de commettre un meurtre et ont été pris avec une cache d'armes à feu près du poste frontalier de Coutts, en Alberta. Ce sont ces personnes, mes amis, auxquelles nous avons affaire en permanence. L'antisémitisme, les complots, la minimisation et la distorsion de l'Holocauste ainsi que la négation de l'Holocauste vont de pair avec les complots et les meurtres de masse de l'extrême droite.

Nos tribunaux tiennent compte de 11 thèmes distinctifs des messages haineux lorsqu'ils déterminent si un document constitue de la propagande haineuse. La négation de l'Holocauste est l'un de ces thèmes distinctifs. Ils prétendent que les messages banalisent ou célèbrent des persécutions ou des

the respondents made riddles and jokes about the Holocaust. The Canadian Human Rights Tribunal found that these riddles and jokes made cruel light of the genocide of Jews in Nazi death camps. The effect was to dehumanize members of the targeted group and set a tone of denigration that would allow hatred and contempt to flourish, and that is to say Holocaust denial and minimization are already considered hallmarks of hate and contribute to whether a court would find a person guilty of the willful promotion of hatred towards that group, in this case, the Jews.

Is the issue the law itself? Well, in my view, we have to have enough law so that police are prepared to deal with it head on. Right now, it is sad to say that police do not deal with it head on. We need to look at passing new law, which we support, but the bigger issue is that law enforcement doesn't enforce the hate crime law that already exists on the books. It's not an issue of resources. Dr. Barbara Perry, probably one of the most famous of the researchers on hate in this country, did a study and interviewed officers in Ontario and found that the issue was cultural. Many police officers were, in fact, reluctant to press those kinds of charges.

We need to look at whether we need to have a section like section 13 of the Canadian Human Rights Act back into play. It lets citizens access the legal system to complain when people are promoting hatred, have a trial or a hearing, and the Human Rights Tribunal could order a cease and desist with the power of a court order. In this case, this is essential.

Thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much.

I have a question for all three of you. The Government of Canada has announced various initiatives to consult Canadians in order to better address antisemitism, online hatred and other issues. In your view, is the Government of Canada pursuing the right approach with these initiatives? Most importantly, are they providing resources to raise awareness that this is now going to become illegal and also for enforcement? Mr. Farber said that enforcement means getting the police more aware that they have to enforce, but also resources have to be given to the police.

**Mr. Goldstein:** Thank you for that, chair.

tragédies passées qui concernent des membres d'un groupe ciblé. C'est la définition. Dans la décision *Warman c. Kulbashian*, les intimés ont fait des devinettes et des blagues au sujet de l'Holocauste. Le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu que ces devinettes et ces blagues traitaient cruellement à la légère le génocide des Juifs dans les camps de la mort nazis. Cela avait pour effet de déshumaniser les membres du groupe ciblé et de créer un climat de dénigrement qui permettrait à la haine et au mépris de s'épanouir; autrement dit, le déni et la minimisation de l'Holocauste sont déjà considérés comme des thèmes distinctifs des messages haineux et contribuent à déterminer si un tribunal déclarerait une personne coupable d'avoir fomenté volontairement la haine envers ce groupe, en l'occurrence les Juifs.

Le problème tient-il à la loi elle-même? Eh bien, à mon avis, nous devons avoir suffisamment de lois pour que la police soit prête à y faire face. En ce moment, il est triste de constater que la police ne s'y attaque pas de front. Nous devons envisager l'adoption d'une nouvelle loi, ce à quoi nous sommes favorables, mais le problème plus important est que les forces de l'ordre n'appliquent pas les lois sur les crimes haineux qui existent déjà dans les livres. Ce n'est pas une question de ressources. Mme Barbara Perry, probablement l'une des chercheuses les plus célèbres sur la haine dans notre pays, a réalisé une étude et interviewé des agents en Ontario et a constaté que le problème était culturel. De nombreux policiers hésitaient en fait à porter ce genre d'accusations.

Nous devons examiner si nous devons remettre en vigueur un article comme l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il permet aux citoyens d'accéder au système juridique pour se plaindre lorsque des personnes fomentent la haine, de tenir un procès ou une audience, et le Tribunal des droits de la personne pourrait ordonner une ordonnance de cesser et de s'abstenir ayant la force d'une ordonnance du tribunal. Dans ce cas, c'est essentiel.

Merci beaucoup.

**La présidente :** Merci beaucoup.

J'ai une question pour vous trois. Le gouvernement du Canada a annoncé diverses initiatives de consultation des Canadiens afin de mieux lutter contre l'antisémitisme, la haine en ligne et d'autres questions. À votre avis, le gouvernement du Canada adopte-t-il la bonne approche avec ces initiatives? Fait encore plus important, fournit-il des ressources afin de sensibiliser la population au fait que cela va devenir illégal et pour faire respecter la loi? M. Farber a dit que l'application de la loi signifie que la police doit être plus consciente qu'elle doit appliquer la loi, mais aussi que des ressources doivent être fournies à la police.

**M. Goldstein :** Merci, madame la présidente.

My friend Mr. Farber has a good point about the prosecution of a hate crime, but keep in mind that the Criminal Code requires — 319 is the section he's referring to — the permission or discretion of the AG. In fact, I believe in my written submissions we have noticed that there are more hate crime allegations than prosecutions.

In Ontario, I know the unit that deals with hate crimes. They are a group of very good Crowns. The Ontario Government has developed good policies, and they do their best to prosecute it. While I respect what Mr. Farber is saying, I think we do try to do a good job in Ontario. I have the greatest respect for the Crowns in who are in charge there. Some are my friends. I started off as a Crown attorney.

The real issue to solve the problem that Mr. Farber is talking about, however, is the B'nai Brith suggestion to give more precision to the definition and what we would suggest is a distortion of rather than downplaying. The reason is another issue Mr. Farber is alluding to. Once the Attorney General makes a decision not to engage in a prosecution, we can't judicially review that. The courts have said we don't want to have judicial review of the Attorney General's discretion because then we may be adjudicating on the substantive issue of the trial. But if we give more precision to the offence itself, then the Attorney General would have more precision and understanding of what he or she should be prosecuting on, and therefore, that Attorney General would be more accountable to the public because the precision and the language would be there. So that's one issue.

The second issue in terms of the antisemitism — and the government is doing a good job, to answer your question. Mr. Farber, no offence to you. I'm not trying to pick on you at all. Mr. Farber, like the government, wants to focus on the ethnonationalist antisemitism, which is important. It exists and certainly by and large this Criminal Code amendment goes to that. However, there is also the progressive, radical, humanitarian left antisemitism, which is dealing with Holocaust distortion and minimization. In order to really get at antisemitism, we both have to look at the radical left and the radical right. Thank you.

**Senator White:** Thanks to the witnesses.

These are interesting comments in relation to the investigation and prosecution because Canada and Australia have similar statistics in that we have thousands of complaints and really very few charges and prosecutions. However, if we look to the U.S. where the FBI takes a much larger role in investigating hate crimes, so the federal police agency takes a much larger role, I would argue that, either directly or indirectly, the crimes end up

Mon ami, M. Farber soulève un bon point au sujet de la poursuite d'un crime haineux, mais n'oubliez pas que le Code criminel exige — l'article 319 est celui auquel il fait référence — l'autorisation ou le pouvoir discrétionnaire du procureur général. En fait, je crois que, dans mon mémoire écrit, nous avons remarqué qu'il y a plus d'allégations de crimes haineux que de poursuites.

En Ontario, je connais l'unité qui s'occupe des crimes haineux. Il s'agit d'un groupe de très bons procureurs. Le gouvernement de l'Ontario a élaboré de bonnes politiques, et il fait de son mieux pour engager des poursuites. Bien que je respecte ce que dit M. Farber, je pense que nous essayons de faire du bon travail en Ontario. J'ai le plus grand respect pour les procureurs qui travaillent là-bas. Certains sont mes amis. J'ai commencé comme procureur de la Couronne.

Cependant, la vraie question pour régler le problème dont M. Farber parle est la suggestion de B'nai Brith de donner plus de précision à la définition, et ce que nous suggérons, c'est de parler de distorsion plutôt que de minimisation. La raison est une autre question à laquelle M. Farber fait allusion. Une fois que le procureur général a pris la décision de ne pas engager de poursuites, nous ne pouvons pas en faire un contrôle judiciaire. Les tribunaux ont dit que nous ne voulons pas de contrôle judiciaire du pouvoir discrétionnaire du procureur général, parce que nous pourrions alors nous prononcer sur la question de fond du procès. Mais si nous donnons plus de précision à l'infraction elle-même, alors le procureur général aura plus de précision et comprendra mieux ce sur quoi il devrait engager des poursuites, et par conséquent, ce procureur général sera plus responsable devant le public, parce que la précision et le langage seront là. C'est donc un des problèmes.

Le deuxième problème en ce qui concerne l'antisémitisme... et le gouvernement fait du bon travail, pour répondre à votre question. Monsieur Farber, sans vouloir vous offenser, je n'essaie pas de m'en prendre à vous. M. Farber, comme le gouvernement, veut se concentrer sur l'antisémitisme ethnonationaliste, qui est important. Il existe, et il est certain que cette modification du Code criminel s'y attaque en grande partie. Cependant, il y a aussi l'antisémitisme de la gauche progressiste, radicale et humanitaire, qui porte sur la distorsion et la banalisation de l'Holocauste. Pour vraiment nous attaquer à l'antisémitisme, nous devons examiner à la fois la gauche radicale et la droite radicale. Merci.

**Le sénateur White :** Merci aux témoins.

Ce sont des commentaires intéressants en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites, parce que le Canada et l'Australie ont des statistiques similaires, en ce sens que nous avons des milliers de plaintes et très peu d'accusations et de poursuites. Cependant, si nous regardons les États-Unis, où le FBI joue un rôle beaucoup plus important pour enquêter sur les crimes haineux, et où la police fédérale joue un rôle beaucoup plus important, je

being heard at some point in a court, even sometimes after criminal charges are already dealt with, as we have seen in particular in a number of cases where police officers were charged themselves with hate crimes. Would you recommend that there be a responsibility of the RCMP to oversee hate crime investigations, if not even, pardon the pun, take up arms in relation to the actual investigation to the laying of charges and prosecutions? Would that be a helpful move?

**Mr. Farber:** My view is all police services in this country should be involved in the investigation of hate crimes. Now, that said, I go back to what Sam is saying. I have been around the corner on this for well over three decades, and I remember a time back in the 1990s and even the early 2000s when various urban police services from Ottawa, Toronto, Calgary, Regina and Vancouver had actual anti-hate units. I'm not talking about a couple of officers who are geared from intelligence to look at hate crimes, look at Antisemitism and make recommendations. Like a homicide squad or like a bikes and gangs squad, there needs to be trained officers whose sole purpose it is to investigate hate crime, period, full stop. We have lost that. It doesn't matter to me, quite honestly, if it's done within the OPP, with the RCMP or local police services. I think all of them do the job that needs to be done, and they would certainly do it if they had the correct training and understanding of what is absolutely necessary.

Secondly, I kind of agree with Sam. I understand the necessity for having the permission of the provincial Attorney General to go forward. If you take a look at what happened even recently in Ottawa with the convoy, the Crown in Ottawa was very focused on exactly how to prosecute these kinds of crimes, but then we have situations like James Sears, who was basically a neo-Nazi publisher of a newspaper in Toronto. From the time that the Canadian Jewish community actually laid complaints, which dated back to almost 2011, to the time that he was found guilty and spent time in jail for spreading hatred against women and Jews, it took almost 10 years to go through the courts. It is way too long. We have to find a way to streamline this. We have to find a way to do it properly. We have to make sure that we have trained personnel both within the court system and within our police services system.

**Senator White:** One of the challenges, Mr. Farber, is that we have 198 police agencies in Canada. I have worked in three of them — two large municipal, Durham Region and Ottawa, as well as the RCMP. It's easy enough to actually identify those specialized resources in Ottawa, and in fact, we had specially trained officers in Ottawa; and to be fair, we had a number of investigations that we conducted. The challenge you have,

dirais que, directement ou indirectement, les crimes finissent par être entendus à un moment donné par un tribunal, parfois même après que les accusations criminelles ont déjà été traitées, comme nous l'avons vu en particulier dans un certain nombre de cas où les policiers ont été accusés eux-mêmes de crimes haineux. Recommanderiez-vous que la GRC ait la responsabilité de superviser les enquêtes sur les crimes haineux, voire, pardonnez le jeu de mots, de prendre les armes en ce qui concerne les enquêtes proprement dites, le dépôt d'accusations et les poursuites? Serait-ce une mesure utile?

**M. Farber :** Selon moi, tous les services de police du pays devraient participer aux enquêtes sur les crimes haineux. Cela dit, je reviens sur ce que dit M. Goldstein. Je m'occupe de ce dossier depuis plus de trois décennies, et je me souviens d'une époque, dans les années 1990 et même au début des années 2000, où divers services de police d'Ottawa, de Toronto, de Calgary, de Regina et de Vancouver avaient des unités de lutte contre la haine. Je ne parle pas de deux ou trois agents qui, à partir des renseignements, sont chargés d'examiner les crimes haineux et l'antisémitisme et de formuler des recommandations. À l'instar d'une escouade des homicides ou d'une escouade de lutte contre les motards et les gangs, il faut des agents formés dont le seul but est d'enquêter sur les crimes haineux, un point c'est tout. Nous avons perdu cela. Honnêtement, peu m'importe que cela se fasse au sein de la Police provinciale de l'Ontario, de la GRC ou des services de police locaux. Je pense que tous font le travail qui doit être fait, et ils le feraient certainement s'ils avaient la bonne formation et la bonne compréhension de ce qui est absolument nécessaire.

Deuxièmement, je suis en quelque sorte d'accord avec M. Goldstein. Je comprends la nécessité d'obtenir la permission du procureur général provincial d'aller de l'avant. Si vous examinez ce qui s'est passé récemment à Ottawa avec le convoi, la Couronne à Ottawa était très concentrée sur la façon exacte de poursuivre ce genre de crimes, mais nous avons ensuite des situations comme celle de James Sears, qui était essentiellement un éditeur néonazi d'un journal à Toronto. Entre le moment où la communauté juive canadienne a déposé des plaintes, ce qui remonte à près de 2011, et le moment où il a été reconnu coupable et a passé du temps en prison pour avoir attisé la haine contre les femmes et les Juifs, il a fallu près de dix ans pour passer devant les tribunaux. C'est beaucoup trop long. Nous devons trouver un moyen de rationaliser cela. Nous devons trouver un moyen de faire les choses correctement. Nous devons nous assurer que nous disposons d'un personnel qualifié, au sein tant du système judiciaire que de nos services de police.

**Le sénateur White :** L'un des défis, monsieur Farber, est que nous avons 198 services de police au Canada. J'ai travaillé dans trois d'entre eux : deux grands services municipaux, celui de la région de Durham et celui d'Ottawa, ainsi que la GRC. Il est assez facile de reconnaître ces ressources spécialisées à Ottawa, et, en fait, nous avions des agents spécialement formés à Ottawa; et pour être juste, nous avons mené un certain nombre

though, is in a lot of places where these occurrences are happening, they are very small agencies where, realistically, even getting the training is difficult, let alone the expertise. You can be trained all you want, but if you're not doing the investigations, it's very difficult to maintain that level of expertise.

I guess I'm always back to having a federal police agency, and the reason it is responsible for national security threats, as an example. Would you have an issue with the fact that there is an agency responsible? They may still actually only be in support of Calgary Police Service as they are conducting the investigation, but I think it would add a granular level of oversight and even challenge function when they decide not to lay a charge, for example. They could maybe push that envelope, like the FBI does, very much a "coming home" moment for a number of these agencies that fail to follow what the legislation states in the U.S.

**Mr. Farber:** Senator, let me be clear. I would have absolutely no problem with that. I would encourage it. As a matter of fact, I worked closely as a consultant both to the RCMP and to CSIS on matters of hate crimes. You and I have worked together on matters of hate crimes. Ottawa had probably one of the quintessential hate crime units in the country. But I take your point that when you have places in northern Alberta and places in New Brunswick where you have one or two or three officers, it's pretty hard to get that kind of training, so this is where provincial police services and national police services can certainly play an important hand. The idea of actually overseeing some of the more onerous hate crimes has a lot of heft to it and I like it.

**Senator White:** Thank you very much to the witnesses.

**Senator Klyne:** My question is for the chair of the Canadian Anti-Hate Network, Mr. Farber, but I invite anybody else to join in if they care to. There is no doubt that there are growing concerns with the number of radically racially motivated attacks on Canada's Jewish population, and I have three questions around this.

One, I would be interested in hearing your definition of the bright red line between tolerable freedom of expression and hate speech. I don't think it's a blurred one. There is probably a point where it crosses over that bright red line. I would like to hear that.

As StatCan has noted, hate crimes against the Jewish population in Canada rose in 2020. That's very sobering news. Could you tell this committee why you think these sorts of crimes seem to be on the rise, not just in Canada but around the world, as I'm pretty certain that North America doesn't have the market cornered on hate crimes. I'm wondering if you have any views on other countries that are making progressive movement

d'enquêtes. Le défi cependant, c'est que dans beaucoup d'endroits où ces cas se produisent, il s'agit de très petits organismes où, de façon réaliste, il est difficile d'obtenir la formation, sans parler de l'expertise. Vous pouvez être formé autant que vous le voulez, mais si vous ne faites pas les enquêtes, il est très difficile de maintenir ce niveau d'expertise.

Je suppose que j'en reviens toujours à l'exemple d'un service de police fédérale et à la raison pour laquelle elle est responsable des menaces à la sécurité nationale. Auriez-vous une objection à ce qu'il y ait une agence responsable? Il se peut qu'elle ne fasse que soutenir le Service de police de Calgary dans le cadre de l'enquête, mais je pense que cela ajouterait un niveau de surveillance détaillé et même une fonction de contestation lorsque les agents décident de ne pas porter d'accusations, par exemple. Ils pourraient peut-être se charger de la tâche, comme le fait le FBI, ce qui a favorisé une prise de conscience pour un certain nombre de ces organismes qui ne respectent pas la loi aux États-Unis.

**M. Farber :** Monsieur le sénateur, je veux être clair. Je ne vois absolument aucun problème avec cela. Je l'encourage même. En fait, j'ai travaillé en étroite collaboration avec la GRC et le SCRS en tant que consultant sur les questions de crimes haineux. Vous et moi avons travaillé ensemble sur des questions de crimes haineux. Ottawa comptait probablement l'une des meilleures unités de crimes haineux au pays. Mais je comprends votre point de vue selon lequel, dans les régions du nord de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick, où il n'y a qu'un, deux ou trois agents, il est assez difficile d'obtenir ce genre de formation, alors c'est là que les services de police provinciaux et nationaux peuvent certainement jouer un rôle important. L'idée de superviser certaines des activités de lutte contre les crimes haineux les plus graves a beaucoup de poids, et je l'aime bien.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup aux témoins.

**Le sénateur Klyne :** Ma question s'adresse au président du Canadian Anti-Hate Network, M. Farber, mais j'invite tous les autres à se joindre à la discussion s'ils le souhaitent. Il ne fait aucun doute que le nombre d'attaques radicalement racistes contre la population juive au Canada suscite de plus en plus d'inquiétudes, et j'ai trois questions à ce sujet.

D'abord, j'aimerais connaître votre définition de la « ligne rouge » très nette entre la liberté d'expression tolérable et le discours haineux. Je ne pense pas qu'elle soit floue. Il y a probablement un point où elle franchit la « ligne rouge ». J'aimerais l'entendre.

Comme Statistique Canada l'a souligné, les crimes haineux contre la population juive du Canada ont augmenté en 2020. Ce sont des nouvelles qui font réfléchir. Pourriez-vous dire au comité pourquoi vous pensez que ces types de crimes semblent être en hausse, pas seulement au Canada, mais dans le monde entier, car je suis à peu près certain que l'Amérique du Nord n'a pas le monopole des crimes haineux. Je me demande si vous

on these things and could serve as a model in terms of what they are doing right, what they have been actively doing to address other measures and what else they are preparing to do in the future. I'm speaking to this compared to what this legislation is trying to do.

Finally, do you think what it is doing, left as is, is this new legislation being proposed enough to push back against those who commit these acts or mitigate those committing the acts?

**Mr. Farber:** Senator, we could have a one-week seminar on those three questions.

**Senator Klyne:** Just three little questions.

**Mr. Farber:** Yes. And possibly not get them all answered.

Let me take the first one on the definition of "hate." We're not talking about something that is simply intolerable or offensive. Sadly, Canadians are allowed to be intolerable, stupid and offensive, and there is no law against it. Chief Justice Brian Dickson in the *Keegstra* case actually identified exactly what was meant by the legal definition of "hatred." I urge you and the other senators to make that part of your assessment as you go forward. I believe it was Justice Rothstein a few years later in the *Whatcott* case where there was developed what was known as the 11 hallmarks of hate. Here in Canada we have some very specific understandings and definitions of "hatred," and it is really what the police and others use to assess and go forward.

In relation to what has stimulated and moved hatred forward, I don't think it is a deeply kept secret. Social media is where it's at today, and it was nowhere yesterday. It allows haters to access the public in numbers that we have never seen before. Shimon Fogel and others will remember that in the good old days, people used to stand at the Bank and Sparks Street and hand out little leaflets of hate, and if five people took that leaflet, that was considered a pretty darn good day. Today, they go onto their laptop, and they get messages out through Twitter and Facebook and Telegram and Signal and you name it, potentially reaching hundreds of thousands of people, even millions. Of those hundreds of thousands, if even only 2% or 3% of them are diehards and are embracing it, and of that 2% or 3% let's say only a hundred or so are the ones that would take up arms, you only need one person. We've seen that in London, Ontario, and we've seen that in Sainte-Foy, Quebec, and in Pittsburgh. It just takes one person. Today we have moved, sadly because of social media, I believe, from hateful words and hateful symbols to hateful actions, assaults and even murder.

avez une opinion au sujet d'autres pays qui font des progrès dans ce domaine et qui pourraient servir de modèle pour ce qu'ils font de bien, ce qu'ils font activement pour répondre à d'autres mesures et ce qu'ils se préparent à faire dans l'avenir. Je parle de cela par rapport à ce que le projet de loi tente de faire.

Enfin, pensez-vous que, laissée telle quelle, cette nouvelle loi proposée est suffisante pour dissuader ceux qui commettent ces actes ou atténuer leurs actes?

**M. Farber :** Monsieur le sénateur, nous pourrions organiser un séminaire d'une semaine sur ces trois questions.

**Le sénateur Klyne :** Juste trois petites questions.

**M. Farber :** Oui. Et on ne répondra peut-être pas à toutes.

Permettez-moi de répondre à la première sur la définition de la « haine ». Nous ne parlons pas de quelque chose qui est simplement intolérable ou offensant. Malheureusement, les Canadiens ont le droit d'être intolérables, stupides et offensants, et il n'y a pas de loi contre cela. Dans l'affaire *Keegstra*, le juge en chef Brian Dickson a en fait indiqué exactement ce que signifiait la définition juridique de la « haine ». Je vous invite, vous et les autres sénateurs, à en tenir compte dans votre évaluation. Je crois que c'est le juge Rothstein qui, quelques années plus tard, dans l'affaire *Whatcott*, a établi ce qu'on appelait les 11 thèmes distinctifs des messages haineux. Au Canada, nous avons des interprétations et des définitions très précises du terme « haine », et c'est vraiment ce que la police et d'autres utilisent pour faire des évaluations et aller de l'avant.

En ce qui concerne ce qui a stimulé et fait avancer la haine, je ne crois pas que ce soit un secret bien gardé. Les médias sociaux sont là aujourd'hui, et ils n'y étaient pas hier. Ils permettent aux personnes animées par la haine d'accéder au public dans des proportions que nous n'avons jamais vues auparavant. Shimon Fogel et d'autres se souviendront que, dans le bon vieux temps, les gens se tenaient au coin des rues Bank et Sparks et distribuaient des petits tracts haineux, et si cinq personnes prenaient ce tract, c'était considéré comme une sacrée bonne journée. Aujourd'hui, ils prennent leur ordinateur portable et diffusent des messages sur Twitter, Facebook, Telegram, Signal et bien d'autres, et peuvent rejoindre des centaines de milliers de personnes, voire des millions. Sur ces centaines de milliers de personnes, si seulement deux ou trois pour cent d'entre eux sont des irréductibles et adhèrent au mouvement, et que sur des deux ou trois pour cent, disons, une centaine seulement sont les personnes qui prendraient les armes... il suffit d'une seule personne. Nous avons vu cela à London, en Ontario, et nous l'avons vu à Sainte-Foy, à Québec, et à Pittsburgh. Il suffit d'une seule personne. Aujourd'hui, nous sommes passés, malheureusement à cause des médias sociaux je crois, des paroles haineuses et des symboles haineux aux actes haineux, aux agressions et même aux meurtres.

Lastly, you are asking about what is happening elsewhere. We are all struggling with this, whether it's in Europe, whether it's in Canada or whether it's in the United States. Here, like in other countries, we are now looking at a whole new alignment of what is online harms, and I was honoured to be asked to represent the federal government and to sit on an online harms panel of experts where we are, hopefully, going to assist the government in developing legislation for online harms, in the same manner that we see happening, by the way, in the U.K., Australia, Germany, Belgium, France and elsewhere. The world is united. They understand what hate is all about and they understand that something must be done, but we have a long way to go in order to make this work.

[Translation]

**Senator Dupuis:** My question is for Mr. Goldstein. One of your recommendations is to substitute the word “distortion” for the word “downplaying.” The French equivalent would probably be *déformation*.

Can you explain why that is a more precise term? Distortion could actually be harder to prove than downplaying. I'd like some clarification on that.

In his opening remarks, Mr. Farber referred to section 13 of the Canadian Human Rights Act. As I believe you pointed out, section 319 of the Criminal Code requires the Attorney General's permission to prosecute, whereas an individual complaint under section 13 of the Canadian Human Rights Act could be a private complaint.

Do you think that is something that should complement the amendment being made to the Criminal Code? The idea would be to reintroduce in the Canadian Human Rights Act a clear section authorizing complaints related to hate speech.

[English]

**Mr. Goldstein:** Thank you.

First of all, going to the use of the word and what it would mean in the French terminology, “distortion” versus “downplaying,” I think the reason, Madam Senator, that “downplaying” was used is because it is actually used in the German legislation. They use the word “downplaying” in the German language. The reason I'm resorting to “distortion” is because there is a body of thought that already exists dealing with that word. I don't know what the exact translation of “distortion” would be in French — it might be “minimization” — but we know, for example, that the IHRA discussed this. We know that there are many other bodies out there who have discussed the concept of Holocaust distortion, so

Enfin, vous vous interrogez sur ce qui se passe ailleurs. Nous sommes tous aux prises avec ce problème, que ce soit en Europe, au Canada ou aux États-Unis. Ici, comme dans d'autres pays, nous examinons maintenant un tout nouvel alignement de ce que sont les méfaits en ligne, et j'ai été honoré d'être invité à représenter le gouvernement fédéral et à siéger à un groupe d'experts sur les méfaits en ligne, où nous espérons aider le gouvernement à élaborer une législation sur les méfaits en ligne, de la même manière que ce que nous voyons se passer au Royaume-Uni, en Australie, en Allemagne, en Belgique, en France et ailleurs. Le monde est uni. Les gens comprennent ce qu'est la haine et ils comprennent que quelque chose doit être fait, mais nous avons un long chemin à parcourir pour que cela fonctionne.

[Français]

**La sénatrice Dupuis :** Ma question s'adresse à M. Goldstein. Dans une de vos recommandations, vous proposez d'utiliser le mot *distorsion* — dont l'équivalent en français serait « déformation » —, plutôt que le mot *downplay*.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ce terme est plus précis? En effet, la déformation en soi risque d'être plus difficile à prouver que la minimisation. J'aimerais avoir des précisions à ce sujet.

Dans sa présentation, M. Farber a fait référence à l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Je crois que vous avez bien dit que l'article 319 du Code criminel exige le consentement du procureur général pour autoriser la poursuite, alors que la plainte individuelle, en vertu de l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, pouvait être une plainte privée.

Pensez-vous que c'est un élément qui devrait compléter l'amendement que l'on veut apporter au Code criminel, afin de réintroduire, dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, un article clair qui autorise les plaintes en matière de propagande haineuse?

[Traduction]

**M. Goldstein :** Merci.

Tout d'abord, pour revenir à l'utilisation du mot et de ce qu'il signifierait dans la terminologie française, *distorsion* par rapport à *downplaying*, je pense que la raison pour laquelle, madame la sénatrice, le mot *downplaying* a été utilisé, c'est parce qu'il est effectivement utilisé dans la législation allemande. Ils utilisent le mot *downplaying* en allemand. La raison pour laquelle j'ai recours à *distorsion*, c'est qu'il existe déjà un courant de pensée qui traite de ce mot. Je ne sais pas ce que serait la traduction exacte du mot — ça pourrait revenir à « minimisation » — mais nous savons, par exemple, que l'AIMH en a discuté. Nous savons que de nombreux autres organismes ont discuté du concept de distorsion de l'Holocauste, nous avons donc déjà

we've already given a definition to that word, and that is why I think it is very important.

To get back to what Senator Klyne was alluding to, BBC supports freedom of expression in this country, and we understand that any legislation will ultimately have to undergo some sort of Charter scrutiny. The more precision you give your language, the better the success rate will be if there is any constitutional challenge to the legislation. It is not so much that I'm fixated on the word "distortion." I'm just using that word because I know that there is a body of interpretation to it already that is easily accessible to any jurist who may be faced with this issue.

In terms of your next question with respect to the Attorney General's consent, I am a criminal lawyer as well as being a director of legal affairs, and I'm supposed to have my BBC hat on in this, but the reality is that on something like this, you have to have some sort of level of discretion whether to prosecute or not. The reality is that while there is a huge body of jurisprudence dealing with what section 13 means, my friend Mr. Farber referred to the *Sears* case. That was a successful case. Keep in mind, that case was not just simply on antisemitism; it was also about misogyny. The court looked at the body of jurisprudence and was able to apply it. The legislation stood up to Charter scrutiny. To perhaps avoid problems, I think it is still important to have the AG stepping in and deciding on certain issues like this. I think it makes sense. Despite the fact that I'm sure many communities would like to remove the Attorney General's discretion, I still think it is a good idea.

I hope I've answered your questions.

**Senator Cotter:** Gentlemen, thank you for your focused and insightful presentations.

I have two questions for Mr. Goldstein. One builds upon the dialogue you've just had with Senator Dupuis. My sense is that the two words we are kicking around here in your submission — "distortion" and "downplay" — actually convey different concepts. They may overlap in some ways, but it strikes me that "downplay" is a larger envelope, in a way. I'm curious. I do not want to be offering a drafting suggestion to you, or just yet to the Minister of Justice, but I'm wondering why you would not be comfortable with having both "distortion" and "downplaying" included in the phraseology of the offence. It seems to me that each of them conveys a powerful but maybe slightly different meaning.

Perhaps I could ask my second question and you could respond to both. You were discussing the argument to eliminate some of the defences that are offered up in this legislation. I have

donné une définition à ce mot, et c'est pourquoi je pense qu'il est très important.

Pour revenir à ce à quoi le sénateur Klyne faisait allusion, BBC soutient la liberté d'expression au pays, et nous comprenons que toute loi devra en fin de compte être soumise à une sorte d'examen fondé sur la Charte. Plus vous donnez de la précision au libellé, plus le taux de réussite sera élevé en cas de contestation constitutionnelle de la loi. Ce n'est pas tant que j'ai une fixation sur le mot *distortion*. J'utilise juste ce mot parce que je sais qu'il existe déjà un ensemble d'interprétations facilement accessibles à tout juriste qui pourrait être confronté à cette question.

En ce qui concerne votre question suivante relativement au consentement du procureur général, je suis un avocat en droit criminel en plus d'être directeur des affaires juridiques, et je suis aussi censé porter le chapeau de BBC, mais la réalité, c'est que dans un cas comme celui-ci, il faut avoir un certain pouvoir discrétionnaire pour décider d'intenter des poursuites ou non. La réalité, c'est que, bien qu'il existe une énorme jurisprudence sur la signification de l'article 13, mon ami M. Farber a fait référence à l'affaire *Sears*. C'était une affaire réussie. N'oubliez pas que cette affaire portait non pas seulement sur l'antisémitisme, mais aussi sur la misogynie. Le tribunal a examiné la jurisprudence et a pu l'appliquer. La loi a résisté à l'examen en vertu de la Charte. Pour peut-être éviter des problèmes, je pense qu'il est tout de même important que le procureur général intervienne et prenne des décisions sur des questions comme celle-ci. Je pense que c'est sensé. Même si je suis certain que de nombreuses collectivités aimeraient supprimer le pouvoir discrétionnaire du procureur général, je pense que cela reste une bonne idée.

J'espère que j'ai répondu à vos questions.

**Le sénateur Cotter :** Messieurs, merci de vos exposés ciblés et perspicaces.

J'ai deux questions pour M. Goldstein. La première fait suite au dialogue que vous venez d'avoir avec la sénatrice Dupuis. J'ai l'impression que les deux mots qui circulent dans votre mémoire — *distortion* et *downplaying* — véhiculent en fait des concepts différents. Ils peuvent se chevaucher à certains égards, mais il me semble que *downplay* soit une enveloppe plus large, d'une certaine manière. Je suis curieux. Je ne veux offrir une suggestion de rédaction ni à vous ni au ministre de la Justice, mais je me demande pourquoi vous ne seriez pas à l'aise avec l'inclusion du mot *distortion* et du mot *downplay* dans le libellé de l'infraction. Il me semble que chacun d'entre eux véhicule un sens puissant, mais peut-être légèrement différent.

Je pourrais peut-être poser ma deuxième question, et vous pourriez répondre aux deux. Vous discutiez de l'argument visant à éliminer certaines des défenses offertes par cette loi. Je ne suis

not gone back and studied section 319 specifically, but it appears to me that some of the suggestions you are making are actually also suggestions that would remove some of the defences that are in the existing legislation. I'm wondering whether the intent of your suggestion is that the defences that are available in this area reach too far and should be drawn back more generally and not just with respect to this specific provision.

**Mr. Goldstein:** Thank you, senator, for those excellent questions. I have my Criminal Code here and am looking up section 319 as we speak.

Let me deal with the issue of the words “downplaying” and “distortion.” We’re suggesting “distortion” as the word because we all believe in free speech. It is very important. My ability to speak out and say that the Holocaust did happen is, I think, the best way of countering. The way to counter speech you do not like is with more speech. That said, unfortunately, we see the necessity for this amendment to the Criminal Code specifically on Holocaust distortion and denial. Because of our concern for freedom of expression, we want to make sure that Ms. Zwibel from the Canadian Civil Liberties Association — not to pick on her for a moment, but they have been a long-time free speech advocate, and we’re sensitive to those concerns. The greater precision you use, the better this legislation will survive any Charter scrutiny.

In terms of the concept of downplaying, there isn't a body of thought build up around that word like there is for distortion. I'm concerned that, legitimately, someone might say that “downplaying” is too vague. If you put in downplaying and distortion, you are creating a piece of legislation with greater over-breadth, and that would be a concern. In many ways, this specific amendment is kind of replacing the fake news provisions in the Criminal Code back when *Zundel* was prosecuted. The Supreme Court ultimately struck down the fake news provisions in the Criminal Code — section 181, I believe, was the number — because of the over-breadth, so we want to make sure this provision does not create the same over-breadth that exists.

With respect to section 319, I do not believe it allows a defence of religion or truth. I would have to go back and look at section 319, senator. You have me on the hot seat. I am not able to specifically answer your question on that. I'm not suggesting that any defences be removed. I do not think those are defences to the hate crime legislation. I stand to be corrected, however.

pas retourné étudier l'article 319 en particulier, mais il me semble que certaines des suggestions que vous faites sont en fait aussi des suggestions qui supprimeraient certains des moyens de défense qui figurent dans la législation actuelle. Je me demande si vous voulez laisser entendre que les moyens de défense qui sont offerts dans ce domaine vont trop loin et qu'ils devraient être réduits de manière générale et non seulement en ce qui concerne cette disposition particulière.

**M. Goldstein :** Merci, sénateur, de ces excellentes questions. J'ai ici mon Code criminel et je regarde l'article 319 pendant que nous parlons.

Laissez-moi aborder la question des mots *downplaying* et *distortion*. Nous suggérons le mot *distortion* parce que nous croyons tous en la liberté d'expression. C'est très important. Ma capacité de m'exprimer et de dire que l'Holocauste s'est effectivement produit est, je pense, la meilleure parade. La façon de contrer un discours que vous n'aimez pas, c'est avec plus de discours. Cela dit, malheureusement, nous voyons la nécessité de cette modification du Code criminel en particulier en ce qui a trait à la négation et à la distorsion de l'Holocauste. En raison de notre préoccupation pour la liberté d'expression, nous voulons nous assurer que Mme Zwibel de l'Association canadienne des libertés civiles... Je ne veux aucunement m'en prendre à elle, mais elle est depuis longtemps une défenseure de la liberté d'expression, et nous sommes sensibles à ces préoccupations. Plus vous serez précis, mieux la législation survivra à tout examen au regard de la Charte.

Pour ce qui est du mot *downplaying*, il n'y a pas de courant de pensée établi autour de ce mot comme il y en a pour la *distortion*. Je crains que, légitimement, quelqu'un puisse dire que *downplaying* est trop vague. Si vous incluez *downplaying and distortion*, vous créez un texte de loi dont la portée est plus vaste, et cela serait préoccupant. À bien des égards, cette modification particulière remplace en quelque sorte les dispositions du Code criminel sur les fausses nouvelles, remontant à l'époque où *Zündel* a été poursuivi. La Cour suprême a fini par invalider les dispositions du Code criminel sur les fausses nouvelles — je crois que c'était l'article 181 — en raison de leur portée excessive, alors nous voulons nous assurer que cette disposition ne crée pas la même portée excessive que celle qui existe.

En ce qui concerne l'article 319, je ne crois pas qu'il permette une défense de religion ou de vérité. Je devrais revenir en arrière et regarder l'article 319, monsieur le sénateur. Vous m'avez mis sur la sellette. Je ne suis pas en mesure de répondre précisément à votre question à ce sujet. Je ne dis pas que toutes les défenses doivent être supprimées. Je ne pense pas qu'il s'agisse de moyens de défense contre la législation sur les crimes haineux. On pourra me corriger si je me trompe.

**The Chair:** Mr. Goldstein, could you kindly send us something in writing on that, if you are able? We have a week. I know you are very busy. If you could send it to the clerk, it will be shared with everyone.

**Mr. Goldstein:** Thank you.

**Senator Clement:** Thank you to all the witnesses for your testimony.

Thank you, too, for referencing the recent events in Buffalo and in Pittsburgh. The list is long. I am a Black woman, and all of my nieces and nephews are children of a Jewish mother, a beloved sister-in-law of mine. You can imagine the Zoom dinner table conversations we've had in the last two, three or four years. It is pain, upon pain, upon pain.

I want to come back to Senator Jaffer's question about what the government is doing. Do your organizations feel supported by the Federal Anti-Racism Secretariat, for example, and by what the government is doing to elevate these issues into public discourse? You spoke of how social media amplifies the bad. Is the government doing enough to talk about the good and to allow your organizations to deal with these things, as well as the backlash, by the way? Because we move forward with this and there is always backlash for our communities. Are you prepared, and do you feel supported to deal with that?

**Mr. Fogel:** I will say that governments at all levels — certainly the federal government, provincial governments across the country and many municipal governments — have been exceptionally responsive not just to the threats and challenges faced by the Jewish community but also by the Muslim community and all other targeted minorities.

This touches on Senator White's question in terms of the approach on the law enforcement side. There has been an effort to try to consolidate, to the extent possible, and find common formulae and solutions that could have applications to many different sets of circumstances. Many communities face unique sets of threats, some by virtue of colour, some by virtue of inclusion in an economic segment of Canadian society, some because they are new Canadians and some because of sexual orientation or the clothes they wear, for that matter. One of the central themes that have been put forth — to be sure by the federal government but also echoed by governments at all levels — has been to try to find common cause that allows communities who are disparate in terms of experience to join together and find shared solutions. These have been accessible across the board. Our experience, as a Jewish community, has

**La présidente :** Monsieur Goldstein, auriez-vous la gentillesse de nous envoyer quelque chose par écrit à ce sujet, si vous le pouvez? Nous avons une semaine. Je sais que vous êtes très occupé. Si vous pouviez l'envoyer au greffier, cela sera transmis à tout le monde.

**M. Goldstein :** Merci.

**La sénatrice Clement :** Merci à tous les témoins de leurs témoignages.

Je vous remercie également d'avoir fait référence aux événements récents à Buffalo et à Pittsburgh. La liste est longue. Je suis une femme noire, et toutes mes nièces et tous mes neveux sont les enfants d'une mère juive, une belle-sœur qui m'est chère. Vous pouvez imaginer les conversations à la table sur Zoom que nous avons eues au cours des deux, trois ou quatre dernières années. C'est de la douleur, encore de la douleur, toujours de la douleur.

Je veux revenir à la question de la sénatrice Jaffer sur ce que le gouvernement fait. Vos organisations se sentent-elles soutenues par le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme, par exemple, et par ce que le gouvernement fait pour élever ces questions dans le discours public? Vous avez parlé de la façon dont les médias sociaux amplifient le mal. Le gouvernement en fait-il assez pour parler du bien et permettre à vos organisations de faire face à ces choses, ainsi qu'aux contrecoups, d'ailleurs? Parce que nous allons de l'avant avec cela et qu'il y a toujours des contrecoups pour nos communautés. Êtes-vous prêts et vous sentez-vous soutenus pour faire face à cela?

**M. Fogel :** Je dirai que les gouvernements à tous les échelons — assurément le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux dans l'ensemble du pays et de nombreuses administrations municipales — ont été exceptionnellement sensibles non seulement aux menaces et aux défis auxquels la communauté juive est confrontée, mais aussi à ce qui touche la communauté musulmane et d'autres minorités ciblées.

Cela rejoint la question du sénateur White en ce qui concerne l'approche d'application de la loi. On s'est efforcé de la consolider, dans la mesure du possible, et de trouver des formules et des solutions qui pourraient s'appliquer à de nombreux ensembles de circonstances différents. De nombreuses communautés sont confrontées à des ensembles uniques de menaces, certaines en raison de leur couleur, d'autres, de leur inclusion dans un segment économique de la société canadienne, d'autres encore parce qu'elles sont de nouveaux Canadiens, et d'autres, en raison de leur orientation sexuelle ou des vêtements qu'elles portent, d'ailleurs. L'un des thèmes centraux qui ont été mis de l'avant — par le gouvernement fédéral, bien sûr, mais aussi par tous les ordres de gouvernement — a été d'essayer de trouver une cause commune qui permette aux communautés ayant des expériences disparates de se réunir et de trouver des

been one of remarkable responsiveness on the part of the government.

Bernie Farber made reference to efforts that are being made in terms of online harms. This is really challenging. We have competing imperatives between freedom of speech and freedom from hate. We have enormous challenges to thread the needle so that meaningful protection is provided to communities while still ensuring that we have a free and open society. The scope of consultation and inclusion by the secretariat and by their counterparts in other jurisdictions has demonstrated a genuine effort, even down to the school board level, to listen, hear and appreciate the challenges faced by communities and to invite them to be a part of the resolution and solution to these challenges.

**Senator Wetston:** I want to thank Mr. Fogel, Mr. Farber and Mr. Goldstein.

I am trying to remain objective about this. I am Jewish. Some of my colleagues know that I was born in a displaced persons camp in Germany in 1947. My parents lived in Uzbekistan for almost 3.5 years to flee the Nazis. Other members of my family did not do so well. I will try to remain objective about this because of my role here as a senator and ask you a specific question in that regard to understand the legislation and what is attempted to be achieved here. I do not mind any of the panellists trying to answer this question. It may be a bit more legal.

The way in which section 319 is amended, it discusses the willful promotion of antisemitism by condoning, denying or downplaying the Holocaust. Why do you believe downplaying or denying or condoning the Holocaust should be connected to antisemitism versus being an offence of its own, recognizing that — you have talked about this — it is well established and that one would be unable in any way to demonstrate today that the Holocaust did not occur? This is not just for Jews obviously, even though 6 million Jews died in the Holocaust. I will ask you that as my first question. Can any of you answer that question?

**Mr. Farber:** I might just give this a shot. I too am the child of a Holocaust survivor. My late father's entire family was murdered. In his entire town in Poland, no Jew existed except for him.

We know that the Holocaust in and of itself is a fact, but we live in a time of craziness. We live in a time where people will believe whatever they want to believe. We do know that Holocaust denial — Shimon and others have said this — is the quintessential form of antisemitism. Where there is Holocaust denial, almost inevitably Jew hatred will follow, and when Jew hatred follows today, almost inevitably we can see pain, assault and even murder, so we have to find a way to effectively root it

solutions communes. Celles-ci ont été accessibles à tous. Notre expérience, en tant que communauté juive, a été marquée par une remarquable réactivité de la part du gouvernement.

Bernie Farber a fait référence aux efforts qui sont consentis pour contrer les méfaits en ligne. C'est un véritable défi. Nous avons des impératifs contradictoires entre la liberté d'expression et la protection contre la haine. Nous avons d'énormes défis à relever pour que les communautés bénéficient d'une protection concrète tout en garantissant une société libre et ouverte. La portée de la consultation et de l'inclusion par le secrétariat et ses homologues d'autres administrations a démontré qu'un véritable effort est fait, même à l'échelle des conseils scolaires, pour écouter, entendre et reconnaître les difficultés auxquelles font face les communautés et pour les inviter à participer à la résolution de ces défis et à leurs solutions.

**Le sénateur Wetston :** Je tiens à remercier M. Vogel, M. Farber et M. Goldstein.

J'essaie de rester objectif à ce sujet. Je suis juif. Certains de mes collègues savent que je suis né dans un camp de personnes déplacées en Allemagne en 1947. Mes parents ont vécu en Ouzbékistan pendant près de trois ans et demi pour fuir les nazis. D'autres membres de ma famille n'ont pas eu la même chance. Je vais tenter de rester objectif à ce sujet, en raison de mon rôle ici en tant que sénateur, et vous poser une question précise à ce sujet afin de comprendre la législation et ce qu'on tente de réaliser ici. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'un ou l'autre des témoins tente de répondre à cette question. C'est peut-être un peu plus juridique.

Selon la façon dont l'article 319 est modifié, il traite du fait de fomenter volontairement l'antisémitisme en tolérant, en niant ou en banalisant l'Holocauste. À votre avis, pourquoi le fait de banaliser, de nier ou de tolérer l'Holocauste devrait-il être lié à l'antisémitisme plutôt que d'être une infraction en soi, sachant que — vous en avez parlé — il est bien établi et qu'il serait impossible aujourd'hui de démontrer que l'Holocauste n'a pas eu lieu? Cela ne concerne évidemment pas que les Juifs, même si six millions de Juifs sont morts pendant l'Holocauste. C'est la première question que je vous pose. L'un d'entre vous peut-il y répondre?

**M. Farber :** Je vais juste tenter une réponse. Je suis aussi l'enfant d'un survivant de l'Holocauste. Toute la famille de mon défunt père a été assassinée. Dans toute sa ville en Pologne, aucun Juif n'existait à part lui.

Nous savons que l'Holocauste est en soi un fait, mais nous vivons à une époque de folie. Nous vivons à une époque où les gens croient ce qu'ils veulent croire. Nous savons que la négation de l'Holocauste — M. Fogel et d'autres l'ont dit — est la quintessence de l'antisémitisme. Lorsqu'il y a déni de l'Holocauste, il est presque inévitable que la haine des Juifs s'ensuive, et lorsque la haine des Juifs s'ensuit aujourd'hui, il est presque inévitable que nous assistions à de la douleur, des

out at its very core. If its very core happens to be Holocaust denial for Jews, antisemitism is, as Robert Wistrich, the great historian, once noted, “the longest hatred,” and it’s not for nothing that it’s the longest hatred. Six million Jews were murdered in our living memory.

We need to find the tools to address the conspiracy theories that are running rampant today. Holocaust denial is just one of the key conspiracy theories. We have COVID conspiracy theories and the “Great Replacement” conspiracy theories, and they kill. They kill. We need to find law that works and will root it out, in my view, right at its very core.

**Mr. Fogel:** Senator, if some idiot stands on a soapbox and declares that the world is square, not round, we’ll all recognize that as a nonsensical statement, but there are no implications for him or her having uttered that statement. The difference with Holocaust denial is that there is a consequence. It is a catalyst for something else. As Bernie noted, there is a direct correlation between Holocaust denial and translating that into action. All of the conspiracy theories that Bernie just enumerated, including COVID — which, if you don’t know, is a cause claimed to be effected by Jews for various nefarious purposes — are out there on the social media platforms that we have all spoken about just a few minutes ago. One has to appreciate that some nasty, offensive language, while not benign, does not serve as a trigger for something more serious. In the case of Holocaust denial, it is unique in that it is almost always a predictor of radicalization that will lead to harm, not just to Jews but to others. Clichés become clichés because they have an essential truth to them. Jews are the canary in the coal mine. As I noted earlier, what begins with Jews almost never ends with Jews. We have to be especially mindful and sensitive to the threat posed to the Jews, which is the particular threat, and to how that expands to a general threat to all vulnerable communities.

**Senator Pate:** Thank you to the witnesses.

I am curious, for all three of you, if you have recommendations on how police and prosecutors might best determine that all the necessary steps of the offence are established. For instance, for the mens rea and actus reus of the defence, what you would consider private conversation versus promotion of antisemitism? Would it be necessary to prove that an accused intended to promote antisemitism by engaging in Holocaust denial, or would the mere utterance, the engaging in Holocaust denial, in your view, be enough to establish the elements of the offence?

agressions et même des meurtres, et nous devons donc trouver un moyen efficace de l’éliminer à la base. Si sa base se trouve à être le déni de l’Holocauste pour les Juifs, l’antisémitisme est, comme l’a un jour fait remarquer Robert Wistrich, le grand historien, « la plus longue haine » et ce n’est pas pour rien. Six millions de Juifs ont été assassinés de mémoire d’homme.

Nous devons trouver les outils nécessaires pour faire face aux théories du complot qui sévissent aujourd’hui. La négation de l’Holocauste n’est qu’une des principales théories du complot. Nous avons des théories du complot de la COVID et les théories du complot du « grand remplacement », et elles tuent. Elles tuent. Nous devons trouver une loi qui fonctionne et qui les éliminera, à mon avis, à leur base même.

**M. Fogel :** Sénateur, si un idiot monte sur une tribune et déclare que le monde est carré, et non pas rond, nous allons tous reconnaître qu’il s’agit d’une déclaration absurde, mais le fait d’avoir prononcé cette déclaration n’a aucune conséquence pour lui. La différence avec la négation de l’Holocauste, c’est qu’il y a une conséquence. C’est un catalyseur pour quelque chose d’autre. Comme M. Farber l’a souligné, il y a une corrélation directe entre la négation de l’Holocauste et sa traduction en action. Toutes les théories du complot que M. Farber vient d’énumérer, y compris la COVID — qui, si nous ne le savez pas, serait le fait des Juifs pour diverses fins néfastes — sont présentes sur les plateformes de médias sociaux dont nous venons de parler il y a quelques minutes. Il faut reconnaître qu’un langage méchant et offensant, même s’il n’est pas anodin, ne sert pas de déclencheur à quelque chose de plus grave. Dans le cas de la négation de l’Holocauste, elle est unique en ce sens qu’elle est presque toujours un prédicteur de la radicalisation qui conduira à des méfaits, non seulement contre les Juifs, mais aussi contre d’autres personnes. Les clichés deviennent des clichés, parce qu’ils contiennent une vérité essentielle. Les Juifs sont le canari dans la mine de charbon. Comme je l’ai mentionné plus tôt, ce qui commence avec les Juifs ne se termine presque jamais avec eux. Nous devons être particulièrement attentifs et sensibles à la menace qui pèse sur les Juifs, qui est la menace particulière, et à la façon dont cela s’étend pour devenir une menace générale envers toutes les communautés vulnérables.

**La sénatrice Pate :** Je remercie les témoins.

Je suis curieuse de savoir, pour vous trois, si vous avez des recommandations sur la façon dont la police et les procureurs pourraient déterminer au mieux que toutes les étapes nécessaires de l’infraction sont établies. Par exemple, pour la mens rea et l’actus reus de la défense, qu’est-ce qui serait selon vous une conversation privée plutôt que le fait de fomenter l’antisémitisme? Serait-il nécessaire de prouver qu’un accusé avait l’intention de fomenter l’antisémitisme en niant l’Holocauste, ou la simple expression, la négation de l’Holocauste, serait-elle suffisante pour établir les éléments de l’infraction?

**Mr. Fogel:** I do not want to dominate, but if I can just quickly opine over here, I think intentionality is a vital and critical element of this. When discussing antisemitism — and I think my colleagues would agree — we would recognize that the most offensive comments, the majority of them, are born out of ignorance or insensitivity, not out of malice. What we're looking at over here and what this piece of legislation is intended to be a remedy for are situations where a person has a very specific and deliberate agenda to incite hatred, to fan intolerance and for that to lead to action. On both the law enforcement and the judicial sides, there is a need for them to have clarity about the motivation and the intention because here the remedy is for those who are incorrigible. Education and other instruments within the toolbox can be deployed in a much more constructive way to educate, to sensitize and to create a higher level of tolerance.

This brings us back, and I made reference to Senator White before, and he has vastly more experience than any of us on these issues. Where we have found the deficit in terms of coordination is, in part, in the training that Bernie referenced, too, which is lax in many different jurisdictions. However, I'm pleased to say it has been revived, and there is a new political will to resource law enforcement in many, many communities across the country with that capacity. The real challenge here is to achieve that level of coordination. Senator White talked about the RCMP at a national level providing support and extra resources where they are needed. I think communities have to be aware of that. There has to be a collective plan of action. One of the outcomes of the emergency summit last summer was an undertaking by the provinces, together with the federal government, along with leading municipalities, to try to achieve that kind of cooperation, a sharing of best practices and a leveraging of resources in one place to another. Senator, that would go a long way to not just create a level playing field but to much more effectively address the challenge.

**Mr. Goldstein:** Senator, if I may, I will address your question in a more legalistic way. I agree with my friend Mr. Fogel. I have my Criminal Code open, and I was looking at section 319. There have been many cases that have actually looked at establishing mens rea, which you talked about, and the meaning of communicating in a public place, and section 319 deals with that. There are cases which deal with that issue. Again, if the concern is the over-breadth of the legislation and if you are concerned that it will not stand up to Charter scrutiny, these issues have already been litigated within section 319.

To Senator White, I must apologize to you. You are correct. There is a section in 319, as I looked over it. I want to always admit when I am wrong about something and correct it immediately. The difference, however, and the reason I am

**M. Fogel :** Je ne veux pas dominer, mais si je peux me permettre de faire une brève remarque, je pense que l'intentionnalité est un élément vital et critique de cette question. Lorsque nous discutons de l'antisémitisme — et je pense que mes collègues en conviendraient —, nous reconnaissons que les commentaires les plus offensants, la plupart d'entre eux, relèvent de l'ignorance ou de l'insensibilité, et non pas de la malice. Ce que nous examinons ici et ce à quoi cette mesure législative vise à remédier, ce sont les situations où une personne a un objectif très précis et délibéré d'inciter à la haine, d'attiser l'intolérance, et que cela mène à des actions. Du côté tant des forces de l'ordre que de la justice, il est nécessaire que la motivation et l'intention soient claires : le recours s'adresse à ceux qui sont incorrigibles. L'éducation et les autres instruments dans la boîte à outils peuvent être déployés de manière beaucoup plus constructive pour éduquer, sensibiliser et créer un niveau de tolérance plus élevé.

Cela nous ramène... et j'ai déjà fait référence au sénateur White, qui a beaucoup plus d'expérience que nous tous sur ces questions. D'après ce que nous avons constaté, le déficit pour ce qui est de la coordination se trouve, en partie, dans la formation à laquelle M. Farber a également fait allusion, qui est laxiste dans de nombreuses administrations différentes. Cependant, je suis heureux de dire qu'elle a été relancée et qu'il existe une nouvelle volonté politique de doter les forces de l'ordre de cette capacité dans de très nombreuses collectivités du pays. Le véritable défi, c'est d'atteindre ce niveau de coordination. Le sénateur White a parlé de la GRC à l'échelon national, qui fournit un soutien et des ressources supplémentaires là où elles sont nécessaires. Je pense que les collectivités doivent être conscientes de cela. Il doit y avoir un plan d'action collectif. L'un des résultats du sommet d'urgence tenu l'été dernier a été l'engagement des provinces, du gouvernement fédéral et des principales municipalités à essayer d'atteindre ce type de coopération, d'échanger des pratiques exemplaires et de tirer profit des ressources d'un endroit à l'autre. Monsieur le sénateur, cela contribuerait grandement à créer des règles du jeu équitables, mais aussi à relever plus efficacement le défi.

**M. Goldstein :** Monsieur le sénateur, si vous le permettez, je répondrai à votre question d'une manière un peu plus legaliste. Je suis d'accord avec mon ami, M. Fogel. J'ai ouvert mon Code criminel et j'examinais l'article 319. De nombreuses affaires sont penchées sur l'établissement de la mens rea, dont vous avez parlé, et sur la signification de la communication dans un lieu public, et l'article 319 en traite. Il y a des affaires qui traitent de cette question. Encore une fois, si vous vous inquiétez de la portée excessive de la loi et du fait qu'elle ne résistera pas à l'examen au regard de la Charte, ces questions ont déjà été débattues dans le cadre de l'article 319.

Je m'adresse au sénateur White; je dois vous présenter mes excuses. Vous avez raison. Il y a une section dans l'article 319, comme je l'ai vu. Je veux toujours l'admettre quand j'ai tort par rapport à quelque chose et corriger le tir immédiatement.

asking for “truth” to be removed from 319 as it is being amended is this: We’re laser-focusing on a specific issue, where section 319 generally deals with many different issues. The reality is that we have already established, and we have taken judicial notice in Canada in 1988 in the retrial of Zundel, it was the second case — that the Holocaust existed. It happened. So you don’t need to have a defence that you’re going back in time. The big problem with the Ernst Zundel trial litigation, both Zundel 1 and Zundel 2, more so in Zundel 1, is that you end up putting the Holocaust itself on trial, as if you have two sides debating a historical reality. That wasn’t good for the community in Canada. It wasn’t good for the truth. That’s why I’m suggesting, in this case, that if we already have judicial precedent that acknowledges that the Holocaust happened, and allowing an exception for truth would be going backward in time.

**Mr. Farber:** I will add something. I adopt both what Shimon and Sam said. But in *Zundel*, the real issue was the constitutionality test as well. In fact, the Supreme Court found that the law at the time — section 181, I believe — to be unconstitutional in regard to the false news aspect. It just didn’t reach the constitutional test.

I just want to get back to the senator’s question on intentionality and to Shimon’s example of that soap box at Bank and Sparks Street and somebody getting up and saying the Earth is flat. In the same way, somebody can get up and say that the Holocaust never happened. That’s stupid and ignorant. People know that. But if they take it two steps from there and say, “Not only did the Holocaust not happen, but it’s those Jews, you know, who are the ones who are pulling the wool over everybody’s eyes in order to extract payments for the Jewish state of Israel,” then that is intentionality. All too often when we see Holocaust denial, that element is always there. So intentionality plays a role.

I still do want to add a plug for section 13. I think section 13 is a good, less “canon” of a way to deal with certain forms of hate expression where people themselves can take action. But in terms of Holocaust denial, I think we need to be very clear as to its clear and present danger.

**The Chair:** Mr. Fogel, I have a question for you. I was a refugee to this country 50 years ago, so it’s not part of my history. I have never understood it. There are many Canadians like me. Since these meetings are heard by many people, what is the cause of this rise of reported antisemitism, and how concerned should Canadians be about this?

Toutefois, la différence, et la raison pour laquelle je demande que le mot « vérité » soit supprimé de l’article 319 tel qu’il est modifié, est la suivante : nous nous concentrons sur une question particulière, alors que l’article 319 traite généralement de nombreuses questions différentes. La réalité, c’est que nous avons déjà établi, et nous l’avons admis d’office au Canada en 1988 lors du nouveau procès de Zündel, c’était la deuxième affaire, à savoir que l’Holocauste a existé. Il s’est produit. Vous n’avez donc pas besoin de défense pour dire que vous retournez en arrière. Le gros problème du procès d’Ernst Zündel, à la fois le premier et le deuxième, mais surtout le premier, c’est que vous finissez par faire le procès de l’Holocauste lui-même, comme si deux parties débattaient d’une réalité historique. Ce n’était pas bon pour la communauté au Canada. Ce n’était pas bon pour la vérité. C’est pourquoi je suis d’avis, dans ce cas, que si nous avons déjà un précédent judiciaire qui reconnaît que l’Holocauste s’est produit, que permettre une exception, une défense de la vérité, serait un retour en arrière.

**M. Farber :** Je vais ajouter quelque chose. Je souscris aux propos de M. Fogel et de M. Goldstein. Mais dans l’affaire *Zündel*, le véritable problème était aussi le critère de constitutionnalité. En fait, la Cour suprême a jugé que la disposition législative de l’époque — l’article 181, je crois — était inconstitutionnelle en ce qui concerne les fausses nouvelles. Il ne satisfaisait tout simplement pas au critère constitutionnel.

Je veux juste revenir à la question du sénateur sur l’intentionnalité et à l’exemple de M. Fogel concernant la tribune à l’angle des rues Bank et Sparks, où quelqu’un se levait pour dire que la Terre est plate. De la même manière, quelqu’un peut se lever et dire que l’Holocauste n’a jamais eu lieu. C’est stupide et ignorant. Les gens le savent. Mais s’ils vont plus loin et disent : « Non seulement l’Holocauste n’a pas eu lieu, mais ce sont ces Juifs, vous savez, qui se moquent de tout le monde afin d’obtenir des paiements pour l’État juif d’Israël », alors c’est de l’intentionnalité. Trop souvent, lorsque nous assistons à un déni de l’Holocauste, cet élément est toujours présent. Donc, l’intentionnalité joue un rôle.

J’aimerais tout de même ajouter un mot pour l’article 13. Je pense que cet article est un bon moyen, plus « chirurgical » de traiter certaines formes d’expression haineuse, où les gens eux-mêmes peuvent agir. Mais pour ce qui est de la négation de l’Holocauste, je pense que nous devons être très clairs quant à son danger clair et présent.

**La présidente :** Monsieur Fogel, j’ai une question pour vous. J’ai été réfugiée dans ce pays il y a 50 ans, donc cela ne fait pas partie de mon histoire. Je ne l’ai jamais comprise. Il y a de nombreux Canadiens comme moi. Étant donné que nos réunions sont entendues par de nombreuses personnes, quelle est la cause de cette montée de l’antisémitisme déclaré, et dans quelle mesure les Canadiens devraient-ils s’en inquiéter?

**Mr. Fogel:** As Sam Goldstein noted, antisemitism, or hatred toward Jews, is expressed across the spectrum. It's borne of different things. As Bernie noted, the kind of hatred expressed by the extreme right is beyond worrisome, as is their penchant for translating that hate into action. The delegitimization of some elements on the extreme left is equally worrisome, because it marginalizes and excludes Jews from participation in things that are part of our DNA, including the pursuit of human rights and so forth. Then there are elements within the Muslim world, some of whom have a particular approach to their beliefs, that create hospitable territory for that kind of extremism directed against Jews.

Bernie noted that we're living in crazy times. In many respects, everybody on this call would recognize that we almost have no terms of reference for what we're experiencing — the kinds of polarization and the permission that social media anonymity has provided for people to say whatever they want without filters, restraints or constraints. All of that has contributed to society being ratcheted up to a fevered pitch.

It's no accident that we're finding its expression most acutely on Jews. It's not just the Jews, but it's always "the Jews and." In some respects, it's just the Jews, because as Bernard Lewis noted, there is a lot of hate going around, but only with respect to one particular group is cosmic evil attached. That goes to the root of the whole conspiracy theory. In every generation, there is a narrative about the Jews exercising control for diabolical and self-interested purposes.

**The Chair:** It was my question, but we are over time. I don't want to halt you, but I have to.

**Senator Campbell:** Thank you, witnesses. I have so many questions that I don't know where to start.

I'm sure all senators are aware of this, but we get emails that would make you throw up in a bucket with regard to antisemitism, racism and the rest of it. We talk about the enforcement, the police and we have all of these different police organizations that can do this. This certainly isn't scientific, but from the emails I get, the worst come from very small towns that I have to look up to even find where they are. They're coming from very small towns, and they cover the gamut of disgusting racism, who is in charge of the world and all the rest of it.

My question is this: How do we get to those small towns? How do we address these issues that are clearly based on no facts except what they get off of the internet? How do we go about addressing that? My fear is that we always worry about Toronto, Vancouver and the big cities. I can tell you that they get beat, hands down, by people where there are maybe 50 or 60 people.

**M. Fogel :** Comme Sam Goldstein l'a souligné, l'antisémitisme, ou la haine des Juifs, s'exprime sur tout le spectre. Il découle de différentes choses. Comme M. Farber l'a fait remarquer, le type de haine exprimé par l'extrême droite est plus qu'inquiétant, tout comme son penchant pour traduire cette haine en action. La délégitimation de certains éléments de l'extrême gauche est tout aussi inquiétante, car elle marginalise et exclut les Juifs de la participation à des choses qui font partie de notre ADN, y compris la poursuite des droits de la personne et ainsi de suite. Il existe également des éléments au sein du monde musulman, dont certains ont une approche particulière à l'égard de leurs croyances, qui crée un territoire propice à ce type d'extrémisme dirigé contre les Juifs.

M. Farber a fait remarquer que nous vivons à une époque de folie. À bien des égards, tous les participants à cet appel reconnaîtraient que nous n'avons presque pas de cadre de référence pour ce que nous vivons, les types de polarisation et de permission que l'anonymat des médias sociaux a donnés aux gens de dire ce qu'ils veulent sans filtres, sans contraintes ou sans restrictions. Tout cela a contribué à créer un climat de fièvre dans la société.

Ce n'est pas un hasard si cela s'exprime surtout envers les Juifs. Pas seulement envers les Juifs, mais toujours envers les Juifs et d'autres. À certains égards, ce ne sont que les Juifs parce que, comme Bernard Lewis l'a fait remarquer, il y a beaucoup de haine qui circule, mais ce n'est qu'à un groupe en particulier que le mal cosmique est rattaché. Cela est à l'origine de toute la théorie du complot. À chaque génération, il y a une histoire selon laquelle les Juifs exercent un contrôle à des fins diaboliques et intéressées.

**La présidente :** C'était ma question, mais nous n'avons plus de temps. Je ne veux pas vous arrêter, mais je dois le faire.

**Le sénateur Campbell :** Merci aux témoins, j'ai tellement de questions que je ne sais pas par où commencer.

Je suis certain que tous les sénateurs le savent, mais nous recevons des courriels empreints d'antisémitisme, de racisme et tout le reste qui vous rendraient malades. Nous parlons des forces de l'ordre, de la police, et nous avons toutes ces différentes organisations policières qui peuvent s'en charger. Ce n'est certainement pas scientifique, mais à la lumière des courriels que je reçois, c'est dans les très petits villages, si petits que je dois les chercher pour les trouver, que le problème est le plus important. Ils proviennent de très petits villages, et ils font état de toute la gamme de commentaires racistes : qui dirige le monde et tout le reste.

Ma question est la suivante : comment pouvons-nous atteindre ces petits villages? Comment pouvons-nous aborder ces problèmes qui ne tiennent vraisemblablement pas à des faits outre ce qui provient d'Internet? Comment pouvons-nous aborder ce problème? Ma crainte tient au fait que nous nous soucions toujours de Toronto, Vancouver et des grosses villes. Je

How do we get the police resources there? How do you see that happening? My question is to any witness.

**Mr. Farber:** I'm not so sure it should always be in the hands of the police. We have a system right across this country known as our education system. My view is that the education system has to be used as a tool to teach. Teachers have to understand what it looks like when their students are being radicalized. Young people have to understand that when they go online, what they are seeing is not always what they are getting. This is going to be a huge effort on the parts of boards of education right across the country, but at least they are built in there, senator. We have the ability to do something through our education system. Then it's working with the police, but every one of those pieces have to turn and work together. It does start with education. It doesn't end with education, but in smaller places where we have an ability to reach out to young people, it is through our schools that we can do the most good.

**Senator Campbell:** I'm willing to bet you that in those places where I'm getting these emails, there is no such thing as that kind of education going on.

**Mr. Fogel:** Senator, I absolutely agree with Bernie that education is one of our most powerful tools in helping frame a more tolerant, open and constructive society. However, let me pitch one other quick idea to you that we also raised last summer: a social media literacy campaign.

To use an analogy, without commenting on the merits of it, when the Canadian government decided that it was going to legalize marijuana, it quickly discovered that it was a two-edged sword and that there were dimensions to marijuana use that they had not factored into it, like mixing alcohol and marijuana, or the particular potency of edible marijuana products. They understood they had to undertake a significant, sustained and comprehensive public education campaign in order to sensitize Canadians to the dangers of use of marijuana.

What I'm suggesting is that the government has to undertake a comprehensive public literacy social media campaign that explains how it can be used constructively, how it can be used destructively and how to recognize the difference, for young people to become more fluent with the danger signals and for parents to be able to appreciate when their kids are being led down a dangerous path. This is something, you're right, senator,

peux vous dire qu'elles se font battre à plate couture par des endroits qui peuvent compter peut-être 50 ou 60 personnes. Comment pouvons-nous augmenter la présence policière là-bas? Comment pensez-vous pouvoir y parvenir? Ma question s'adresse à n'importe quel témoin.

**M. Farber :** Je ne suis pas certain qu'on devrait toujours s'en remettre à la police. Nous avons un système qui est présent à l'échelle de ce pays : le système d'éducation. Selon moi, le système d'éducation devrait être un outil utilisé pour éduquer la population. Les professeurs doivent comprendre à quoi ressemblent leurs étudiants lorsqu'ils sont radicalisés. Les jeunes doivent comprendre que, lorsqu'ils vont en ligne, tout n'est pas toujours ce qu'il semble être. Les commissions scolaires du pays devront fournir un effort colossal, mais au moins elles existent déjà, monsieur le sénateur. Nous sommes en mesure de faire quelque chose grâce à notre système d'éducation. Puis, nous pouvons travailler avec la police, mais toutes ces composantes doivent travailler ensemble. Tout commence par l'éducation. Cela ne s'arrête pas là, mais dans les petites régions, c'est grâce aux écoles que nous sommes en mesure de rejoindre les jeunes, et d'avoir le plus d'incidence positive.

**Le sénateur Campbell :** Je suis prêt à parier avec vous que ce genre d'éducation ne se fait simplement pas dans les régions d'où proviennent ces courriels.

**M. Fogel :** Monsieur le sénateur, je suis tout à fait d'accord avec M. Farber pour dire que l'éducation est l'un des outils les plus importants que nous puissions utiliser pour bâtir une société plus tolérante, ouverte et constructive. Cependant, laissez-moi vous suggérer rapidement quelque chose d'autre que nous avons aussi mentionné l'été dernier : une campagne sur la littératie numérique.

Je vais faire une analogie, sans commenter ses bienfaits : lorsque le gouvernement canadien a décidé qu'il allait légaliser la marijuana, il a rapidement réalisé qu'il s'agissait d'un couteau à double tranchant, et que certaines façons de consommer la marijuana n'avaient pas été étudiées, comme le fait de mélanger l'alcool et la marijuana, ou la durée des effets découlant expressément de produits comestibles à base de marijuana. Il a compris qu'il devait mettre en place une importante campagne publique continue et exhaustive pour sensibiliser les Canadiens aux dangers de la marijuana.

Je propose ce qui suit : le gouvernement doit mettre en place une campagne exhaustive axée sur la littératie numérique qui explique la façon dont elle peut être utilisée de façon constructive, et destructive, et la façon de les différencier afin que les jeunes soient davantage en mesure de mieux reconnaître les signes de danger, et que les parents soient en mesure de reconnaître quand leurs enfants empruntent une mauvaise voie.

that has to go beyond conventional education to a layer that supports and complements what children can be taught in schools.

**Senator Campbell:** I have one comment. It has been over 80 years since the Holocaust. Quite frankly, from where I'm sitting, it's worse now than I can ever remember. Even with all of our efforts in education and all of our efforts in making legal bills, all of that, we have got to do better, because as you say, every day we see something happening. I agree with you that it all starts with the Jew, and it goes from there. It's all being blamed on that. In 80 years, we haven't got it right. That's a tragedy for us.

**The Chair:** Mr. Goldstein, Mr. Farber and Mr. Fogel, you can see there are so many questions for you, and there is a need for the senators here to have further discussions with you. Unfortunately, we have run out of time. I want to thank the three of you for a frank discussion with us. I hope we will have other opportunities in the future. Thank you for being here.

Senators, we will go to our second panel. We start with Cara Zwibel, Director, Fundamental Freedoms Program, Canadian Civil Liberties Association. You have five minutes, Ms. Zwibel.

**Cara Zwibel, Director, Fundamental Freedoms Program, Canadian Civil Liberties Association:** Thank you, chair and members of the committee. I am honoured to appear before you today on behalf of the Canadian Civil Liberties Association, or CCLA. The CCLA has been around for well over 50 years, protecting, promoting and defending the rights and freedoms of people in Canada.

I want to start off today by making it crystal clear that the CCLA takes no pleasure in appearing to oppose a law with the goal of rooting out and condemning antisemitism. Holocaust denial is not only the denial of historical reality but is very often done for the purpose of and in conjunction with antisemitic messaging, which we categorically denounce. It is no more acceptable to deny the historical reality of the Holocaust than it is to deny the historical truths of colonialism, residential schools or slavery. However, it is worth noting, none of these egregious lies are criminal in and of themselves.

In the short time I have today, I want to make three points. First, the proposed new offence of condoning, denying or downplaying the Holocaust is likely unconstitutional. Second,

Vous avez raison, monsieur le sénateur, de dire que cela doit passer par bien plus que l'éducation conventionnelle; il s'agit d'information supplémentaire qui appuie et complète ce que les enfants peuvent apprendre dans les écoles.

**Le sénateur Campbell :** J'ai un commentaire. L'Holocauste remonte à plus de 80 ans. Bien franchement, selon moi, d'aussi loin que je me rappelle, la situation n'a jamais été pire. Malgré tous les efforts que nous avons déployés en matière d'éducation et d'adoption de projets de loi, nous devons faire mieux, parce que, comme vous le dites, tous les jours nous voyons des choses se produire. Je suis d'accord avec vous pour dire que tout commence par les Juifs, et qu'on passe ensuite à d'autres groupes. On rejette la faute là-dessus. Nous ne sommes parvenus à rien en 80 ans. Pour nous, c'est une tragédie.

**La présidente :** Monsieur Goldstein, monsieur Farber et monsieur Fogel, vous pouvez voir qu'un grand nombre de questions vous sont adressées, et que les sénateurs présents doivent discuter davantage avec vous. Malheureusement, nous n'avons plus de temps. J'aimerais vous remercier tous les trois d'avoir discuté franchement avec nous. J'espère que nous en aurons d'autres occasions à l'avenir. Je vous remercie de votre présence.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant passer à notre deuxième groupe de témoins. Nous commençons par Cara Zwibel, directrice, Programme des libertés fondamentales, Association canadienne des libertés civiles. Madame Zwibel, vous avez cinq minutes.

**Cara Zwibel, directrice, Programme des libertés fondamentales, Association canadienne des libertés civiles :** Merci, madame la présidente, et merci aux membres du comité. Je suis honorée d'être devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des libertés civiles, ou l'ACLCL. L'ACLCL a été fondée il y a plus de 50 ans et vise à protéger, promouvoir et défendre les droits et libertés des personnes au Canada.

J'aimerais commencer aujourd'hui par être très claire sur le fait que l'ACLCL se désole du fait qu'elle semble s'opposer à une loi visant à éliminer et condamner l'antisémitisme. Le fait de nier que l'Holocauste est survenu veut non seulement dire qu'on ferme les yeux sur une réalité historique, mais on le fait très souvent afin d'envoyer un message antisémite, ou de concert avec un tel message, ce que nous dénonçons fermement. Il n'est pas plus acceptable de nier la réalité historique liée à l'Holocauste que de nier les vérités historiques que sont le colonialisme, les pensionnats autochtones ou l'esclavage. Cependant, il vaut la peine de faire remarquer qu'aucun de ces mensonges odieux n'est considéré en tant que tel comme une infraction criminelle.

Durant le peu de temps que j'ai aujourd'hui, j'aimerais souligner trois choses. Premièrement, la nouvelle infraction proposée visant à rendre illégal le fait de cautionner, de nier ou

the proposed new offence is not necessary. Third, the proposed new offence, if ever used, risks having some very serious unintended and adverse consequences.

First, on constitutionality, our Canadian Charter of Rights and Freedoms protects freedom of expression in broad terms and requires almost any restrictions on expression to be justified by the government. Although the proposed provision is narrow in the sense that it's focused only on the Holocaust, it is broad in the sense that not only denial but also condonation and downplaying are captured.

The Criminal Code already prohibits the willful promotion of hatred, and our courts have found it can do so without running afoul of the Constitution provided it targets a specific, narrow and fairly extreme species of expression. Resorting to the language of "downplaying" and "condoning" in particular give rise to concerns of vagueness and overbreadth.

Downplaying could reasonably capture someone who recognizes the historical reality of the Holocaust for the atrocity that it is but might argue that other historical atrocities were worse. Could an academic who examines historical genocides that doesn't characterize the Holocaust as the worst example be considered downplaying and thus captured by the law? What about anti-abortion activists who use the term "holocaust" to describe abortion? Could this kind of rhetoric give rise to criminal sanction? In our view, the proposed offence creates too much potential to capture speech that, while offensive and unpopular, should not and cannot be properly criminalized.

Second, this offence is unnecessary. Holocaust denial that willfully promotes antisemitism, or hate more generally, is already captured by the existing offence set out in Section 319(2) of the Code, a provision that has already been tested in our courts. Indeed, perhaps the most famous case dealing with hate speech, *R. v. Keegstra*, involved the prosecution of a vehement Holocaust denier. The Supreme Court rejected Mr. Keegstra's Constitutional challenge and upheld his conviction. One has to ask: What is this new offence intended to add? To the extent it seeks to go further than the existing hate speech offence, the constitutional problems I mentioned clearly arise.

Finally, the proposed new offence, if it is ever used, risks having some serious, unintended and adverse consequences. I use the caveat of "if it's ever used," because although it is the

de minimiser l'Holocauste n'est sans doute pas constitutionnel. Deuxièmement, la nouvelle infraction proposée n'est pas nécessaire. Troisièmement, la nouvelle infraction proposée, si elle entre jamais en vigueur, risque d'entraîner des conséquences involontaires et défavorables graves.

D'abord, en ce qui concerne la Constitution, notre Charte des droits et libertés canadienne protège la liberté d'expression générale, et exige que la plupart des restrictions d'expression soient justifiées par le gouvernement. Même si la disposition proposée est étroite, dans la mesure où elle vise seulement l'Holocauste, elle est générale dans la mesure où elle concerne le fait de le nier, mais aussi le fait de le cautionner et de le minimiser.

Le Code criminel interdit déjà le fait de fomenter volontairement la haine, et nos tribunaux ont jugé qu'il était possible de le faire sans aller à l'encontre de la Constitution dans la mesure où une forme d'expression précise, étroite et assez extrême est ciblée. Le fait de s'en remettre à des termes précis comme « minimiser » et « cautionner » est préoccupant du fait qu'ils sont vagues et trop larges.

Le terme « minimiser » pourrait raisonnablement qualifier quelqu'un qui reconnaît la réalité historique de l'Holocauste et son atrocité, mais qui pourrait soutenir que d'autres atrocités historiques ont été pires. Est-ce qu'on pourrait dire qu'un expert qui étudie les génocides historiques qui ne qualifie pas l'Holocauste de pire exemple minimise l'Holocauste, et est donc visé par la loi? Qu'en est-il des activistes qui s'opposent à l'avortement qui utilisent le terme holocauste pour décrire l'avortement? Est-ce que ce genre de rhétorique peut entraîner une peine criminelle? Selon nous, l'infraction proposée pourrait donné lieu à trop de latitude et s'appliquer à des discours qui, bien qu'offensants et impopulaires, ne devraient pas et ne doivent pas, à proprement parler, être considérés comme des actes criminels.

Ensuite, cette infraction n'est pas nécessaire. Le fait de nier l'Holocauste, qui fomente volontairement l'antisémitisme, ou, en termes plus généraux, la haine, figure déjà dans l'infraction existante prévue au paragraphe 319(2) du code, une disposition qui a déjà été mise à l'épreuve par nos tribunaux. En effet, l'affaire traitant de discours haineux sans doute la plus connue, *R. c. Keegstra*, concerne une poursuite contre une personne niant fermement que l'Holocauste a eu lieu. La Cour suprême a rejeté la contestation constitutionnelle de M. Keegstra, et a maintenu sa condamnation. On doit se demander : qu'est-ce que cette nouvelle infraction va ajouter de plus? Dans la mesure où elle vise à aller au-delà de l'infraction existante liée au discours haineux, les problèmes liés à la Constitution que j'ai mentionnés sont clairement soulevés.

Enfin, la nouvelle infraction proposée, si elle entre jamais en vigueur, risque d'entraîner des conséquences involontaires et défavorables graves. Je dis « si elle entre jamais en vigueur »,

federal Parliament that would be creating this offence, it is ultimately provincial attorneys general that would have to approve proceeding with charges, and just as has been the case with section 319(2), many will be very reluctant to do so. If they do, we can look forward to giving hateful and hurtful rhetoric and those who espouse it a national platform. When Ernst Zundel was prosecuted many years ago for spreading false news, he used his trial as a way to further disseminate his views, resulting in debates in a Canadian courtroom about whether Auschwitz was a Jewish country club rather than a Nazi death camp. The proposed offence includes a defence of truth, inviting this kind of grotesque theatre into our courtrooms.

In urging this committee to remove this proposed amendment from the budget bill, I will conclude with a few words from CCLA's former general counsel, the late Alan Borovoy, who said in an op-ed published 25 years ago:

In a democratic society that values freedom of speech, the goal with the likes of Ernst Zundel should be not to muzzle them, but to marginalize them. The law should let them speak, but the culture should ensure that they lack the influence to persuade.

I look forward to your questions. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much.

**Joanna Baron, Executive Director, Canadian Constitution Foundation:** Good afternoon, Senator Jaffer and members of the committee. It's an honour to be here to speak to you about this extremely important issue.

I speak to you as the executive director of the Canadian Constitution Foundation, or CCF, a legal charity that protects Canadian constitutional liberties, but I also speak to you as the granddaughter of two Holocaust survivors. My grandmother Daisy Baron survived both Auschwitz and Bergen-Belsen before immigrating to Canada as a lone orphan from Hungary. My late grandfather Istvan Steven Baron hid out in warehouses and hospitals across Budapest with his little brother before being also being sponsored to come to Canada when he was 13. I make my comments with full awareness of the vicious scourge of hatred against Jews that exists and has existed.

The proposed bill amends the Criminal Code to prohibit the willful promotion of antisemitism through condoning, denying or downplaying the Holocaust. The CCF's first submission is that this bill is superfluous. Holocaust denial that incites or willfully promotes hatred against Jews, including presumably by way of Holocaust denial, is already criminalized. Section 319(2) of the

parce que même si c'est le Parlement fédéral qui créerait cette infraction, au bout du compte, ce sont les procureurs généraux provinciaux qui approuveraient le fait de porter des accusations, et tout comme cela a été le cas avec le paragraphe 319(2), bon nombre d'entre eux seront très réticents à le faire. S'ils le font, nous pouvons nous attendre à donner une plateforme nationale à ceux qui tiennent des discours haineux et blessants, et à ceux qui les appuient. Lorsque Ernst Zündel a été poursuivi il y a de nombreuses années, pour avoir propagé de fausses nouvelles, il a utilisé son procès afin d'émettre davantage son point de vue, ce qui a entraîné dans un tribunal canadien un débat sur le fait de savoir si Auschwitz était non pas un camp de concentration nazi, mais plutôt un camp de vacances juif. L'infraction proposée donne lieu à une défense de vérité, ce peut entraîner ce genre de situation grotesque dans nos tribunaux.

J'incite fortement le comité à retirer cet amendement proposé de la loi budgétaire, et je vais terminer avec quelques mots de l'ancien conseil général de l'ACLC, le défunt Alan Borovoy, qui a dit dans une page en regard de l'éditorial publié il y a 25 ans :

Dans une société démocratique qui valorise la liberté d'expression, le but devrait être non pas de faire taire les gens comme Ernst Zündel, mais plutôt de les marginaliser. La loi devrait leur permettre de s'exprimer, mais la culture devrait s'assurer qu'ils ne sont pas en mesure d'avoir l'influence voulue pour convaincre qui que ce soit.

Je serai heureuse de répondre à vos questions. Merci.

**La présidente :** Merci beaucoup.

**Joanna Baron, directrice générale, Fondation de la Constitution canadienne :** Bon après-midi, madame la sénatrice Jaffer et membres du comité. C'est un honneur d'être ici pour vous parler de cette question très importante.

Je m'adresse à vous en tant que directrice générale de la Fondation de la Constitution canadienne, ou FCC, une organisation caritative juridique qui protège les libertés constitutionnelles canadiennes, mais je vous parle aussi en tant que petite-fille de deux survivants de l'Holocauste. Ma grand-mère, Daisy Baron, a survécu à Auschwitz et à Bergen-Belsen avant d'immigrer au Canada en tant qu'orpheline en provenance de la Hongrie. Mon défunt grand-père, Steven Baron, s'est caché dans des entrepôts et des hôpitaux à Budapest avec son petit frère avant d'être aussi parrainé afin de venir au Canada lorsqu'il avait 13 ans. Je formule mes commentaires en étant pleinement consciente du réel fléau qu'est la haine contre les Juifs qui a sévi par le passé et existe encore.

Les amendements proposés du projet de loi visent à modifier le Code criminel pour interdire le fait de fomenter volontairement l'antisémitisme en cautionnant, en niant ou en minimisant l'Holocauste. La première observation de la FCC est la suivante : ce projet de loi est superflu. Le fait de nier l'Holocauste, qui incite à la haine contre les Juifs ou la fomente,

Criminal Code already sets out that any person who publicly communicates hatred against any identifiable group is guilty of an indictable offence and liable to up to two years' imprisonment for it.

The proposed amendment is also likely unconstitutional, violating section 2(b) of the Charter, which protects the right to free expression. Nearly 30 years ago, the Supreme Court of Canada struck down section 181 of the Criminal Code, the so-called fake news provision under which Ernst Zundel had been charged and convicted for his pamphlet, *Did 6 million really die?* It raised questions about whether it was really true that 6 million Jews were killed before and during World War II and suggested that the Holocaust is a myth perpetuated by worldwide Jewish conspiracy. The court in this case explicitly held that all expression, regardless of content, was protected by section 2(b).

McLauchlin J., as she then was, specifically commented on unpopular or repugnant opinions. She said:

Thus the guarantee of freedom of expression serves to protect the right of the minority to express its view, however unpopular it may be ... it serves to preclude the majority's perception of 'truth' or 'public interest' from smothering the minority's perception. The view of the majority has no need of constitutional protection; it is tolerated in any event. Viewed thus, a law which forbids expression of a minority or "false" view on pain of criminal prosecution and imprisonment, on its face, offends the purpose of the guarantee of free expression.

The state should only limit expression to the extent necessary. The rights protected under section 2(b) should only be restricted, therefore, in the clearest of circumstances. The proposed amendments are either duplicative, in that they repeat existing criminal prohibitions on speech inciting hate, or extend a criminal prohibition to merely misguided or ignorant statements about the Holocaust that do not amount to hate speech or incitement. Therefore, they are either duplicative or overbroad and present a threat of vagueness, as my colleague Ms. Zwibel spoke about a moment ago.

Finally, it should be emphasized that protecting Jews and noting the disturbing rise in antisemitic incidents is vital and we should turn our mind to it. However, the government cannot identify a pressing and substantial objective in the amendments given that speech that is hateful to or incites violence is already criminalized. If the government's objective with the proposed amendment is to curb antisemitic incidents, they may consider

y compris sans doute en niant l'existence de l'Holocauste, est déjà considéré comme un acte criminel. Le paragraphe 319(2) du Code criminel mentionne déjà que quiconque dans un endroit public fomenté volontairement la haine contre un groupe identifiable est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans.

L'amendement proposé n'est sans doute pas constitutionnel non plus, et va à l'encontre de l'alinéa 2b) de la Charte, qui protège le droit à la liberté d'expression. Il y a presque 30 ans, la Cour suprême du Canada a abrogé l'article 181 du Code criminel, ce qu'on appelait la disposition liée aux fausses nouvelles en vertu de laquelle Ernst Zündel a été accusé et incarcéré en raison de sa brochure *Six millions de personnes sont-elles vraiment mortes?*. Celle-ci a remis en question le fait de savoir si six millions de Juifs avaient réellement été tués avant et durant la Deuxième Guerre mondiale, et elle laissait entendre que l'Holocauste est un mythe perpétué par un complot juif mondial. Dans le cadre de cette affaire, la cour a expressément mentionné que toute expression, peu importe son contenu, était protégée par l'alinéa 2b).

La juge J. McLauchlin a formulé précisément un commentaire au sujet des opinions impopulaires ou répugnantes. Elle a dit :

La liberté d'expression est donc une garantie qui sert à protéger le droit de la minorité d'exprimer son opinion, quelque impopulaire qu'elle puisse être... Elle sert à éviter que la perception de la « vérité » ou de l'« intérêt public » de la majorité réprime celle de la minorité. L'opinion de la majorité n'a pas besoin d'une protection constitutionnelle; elle est tolérée de toute façon. Vue ainsi, une loi qui interdit l'expression d'une opinion minoritaire ou d'une opinion « fausse » sous peine de poursuite pénale et d'emprisonnement contrevient, à première vue, à l'objectif visé par la garantie de liberté d'expression.

L'État devrait seulement limiter l'expression lorsque cela est nécessaire. Les droits protégés au titre de l'alinéa 2b) devraient donc seulement être limités aux cas les plus clairs. Les amendements proposés soit font double emploi, dans la mesure où ils concernent des choses qui sont déjà interdites au titre du Code criminel comme les discours incitant à la haine, ou ils visent à criminaliser des déclarations mal informées ou sans fondement liées à l'Holocauste qui n'équivalent pas à un discours haineux et n'incitent aucunement à la haine. Donc, soit ils font double emploi, soit ils sont trop larges et vagues, comme vient de le mentionner ma collègue, Mme Zwibel.

Enfin, il faut souligner qu'il est primordial de protéger les Juifs et de constater la troublante augmentation d'incidents antisémites; et nous devrions nous attarder à cette question. Cependant, le gouvernement ne peut pas cerner un objectif urgent et important parmi les amendements vu que le discours haineux ou qui vise à inciter à la violence est déjà considéré comme un acte criminel. Si l'objectif du gouvernement est de

the experience of France and Belgium, where Holocaust denial is indeed criminalized and rates of antisemitic incidents continue to rise to disturbing effect.

Those who downplay the Holocaust are ignorant, and the best remedy for ignorance of history is education and the open marketplace of ideas, where the utter falsehood of any denial of the atrocities committed against the Jewish people can be openly demonstrated by free citizens, not the threat of imprisonment by the state.

For all of that, I do not have a utopian libertarian view of the ability of the sunlight of free speech to disinfect our society from antisemitism, which is humanity's most ancient form of prejudice. However, the solution cannot be burdening a free and liberal society with vague and disproportionate encroachments to free expression in the form of redundant laws.

Thank you. I welcome any questions.

**The Chair:** Thank you very much, Ms. Baron.

**John Carpay, President, Justice Centre for Constitutional Freedoms:** Thank you, honourable senators, for inviting the Justice Centre to be one of the witnesses for this very important hearing today.

On a personal note, while I am deeply honoured by the opportunity to make a presentation, I find this exceedingly difficult today. Holocaust denial is vile speech. It is destructive. It is the propagation of a falsehood, whether it's done sincerely by deluded individuals or whether it's done with malice. Either way, it's a vicious falsehood, so I speak with a heavy heart.

The objectives of combatting antisemitism and Holocaust denial are laudable. I support them 100%. I would ask the committee to consider what is the best way to achieve this. I will turn to nine points, all of them very brief and some of them already made by other witnesses.

First, the existing Criminal Code section 319 already prohibits the willful promotion of hatred on the basis of race, national ethnic origin, religion and effectively prohibits public expression of antisemitism. We also have Criminal Code section 718.02, which allows judges to use the evidence. If an offence was committed with hatred, a graver penalty can be imposed. This proposed addition to section 319 is simply not necessary.

réprimer les incidents antisémites grâce à l'amendement proposé, il devrait étudier ce que la France et la Belgique ont fait; à ces endroits, le fait de nier l'existence de l'Holocauste est effectivement un acte criminel, et le taux d'incidents antisémites continue d'augmenter de façon alarmante.

Ceux qui minimisent l'Holocauste sont ignorants, et le meilleur moyen d'y remédier tient non pas à des menaces d'emprisonnement de la part de l'État, mais à l'éducation et à l'échange ouvert d'idées, dans un contexte où des citoyens libres sont en mesure de montrer que les atrocités commises contre les Juifs ont vraiment eu lieu, et où il est possible de démentir la fausse information.

Malgré tout, je n'ai pas une vision libertaire utopique de la capacité favorable de la liberté d'expression de purger notre société de l'antisémitisme, qui est la forme de préjugé la plus ancienne de l'humanité. Cependant, la solution ne peut pas être d'accabler une société libre et libérale en empiétant de façon vague et démesurée sur la liberté d'expression à l'aide de lois redondantes.

Je vous remercie. Je serais heureuse de répondre à vos questions.

**La présidente :** Merci beaucoup, madame Baron.

**Me John Carpay, président, Centre juridique pour les libertés constitutionnelles :** Je vous remercie, honorables sénatrices et sénateurs, d'avoir invité le Centre à être un des témoins de cette séance très importante aujourd'hui.

Sur une note personnelle, alors que je suis profondément honoré de l'occasion de faire un exposé, il m'est extrêmement difficile de le faire aujourd'hui. Le déni de l'Holocauste est un discours ignoble. Il est destructeur. Il propage un mensonge, que ce soit de manière sincère par des personnes qui se bercent d'illusions ou malveillantes. D'une manière ou d'une autre, il s'agit d'un mensonge haineux, et je parle avec le cœur lourd.

Les objectifs de la lutte contre l'antisémitisme et le déni de l'Holocauste sont louables. Je les soutiens à 100 %. Je demande au comité de réfléchir à la meilleure manière d'y parvenir. Je traiterai de neuf points, tous très brefs, dont certains ont déjà été exposés par d'autres témoins.

Premièrement, l'article 319 du Code criminel interdit déjà la promotion délibérée de la haine fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique ou la religion et interdit effectivement l'expression publique de l'antisémitisme. Nous avons en outre l'article 718.02 du Code criminel, qui permet aux juges d'utiliser les éléments de preuve. Si une infraction a été motivée par la haine, une peine plus grave peut être imposée. Cet ajout proposé à l'article 319 n'est tout simplement pas nécessaire.

Second, only authoritarian regimes dictate truth on behalf of all. This could be right-wing fascist, a left-wing communist or a theocratic regime, what have you. Authoritarian regimes and totalitarian regimes are in the business of determining truth for the entire population, and people are not free to think, hear, listen, consider and come to their own conclusions. This proposed amendment is a very small step, but nevertheless a step, away from a free society and toward an authoritarian regime.

Third, there are unintended consequences. It's reasonable to say that it's likely that if this bill becomes law, antisemites will make use of it and will claim this is evidence of how powerful the Jewish lobby is. That is an unintended consequence.

Fourth, if we add this to section 319, it will likely lead to demand for further criminalization in respect of other historical genocides and events. We have Armenians, Ukrainians, Tutsis in Rwanda and many other groups, sadly, that have been victims of genocide. It is not unlikely that Canadians belonging to these ethnic groups will say, "Well, why not make it a crime to deny the Holodomor," the death by starvation that Stalin's communist regime perpetrated on Ukrainians in the 1930s. I think it will open up a bad dynamic there with other groups saying, "Why not us?"

Fifth, if the government has criminal law power to declare what truth is — and I think that the reality of the Holocaust is a truth — I object to governments declaring that and enforcing it with penal sanctions. If governments can do that in the field of history, it opens the door for governments to be able to do the same thing in the realms of science, medicine, art, philosophy and so on.

Sixth, this will have a chilling effect on Canadians' free expression. In that regard, the language of making it criminal to downplay or minimize the Holocaust is particularly dangerous for chilling the free expression of debate. Canadians should not have to look over their shoulders and worry that if they are talking about how terrible other genocides are, they might inadvertently be downplaying the Holocaust. I'm not suggesting that the wording of the proposed amendment is such that it would do that, but I'm talking about a chilling effect that will exist even if the application of the law does not necessarily criminalize open discussions about other genocides.

Seventh, general laws garner far more respect than laws that appear to favour one group. This goes back to unintended consequences. People can respect and appreciate the broad application of section 319 prohibiting the willful promotion of hatred. The moment that one group is seen to be privileged and

Deuxièmement, seuls les régimes autoritaires dictent la vérité au nom de tous. Il peut s'agir d'un régime fasciste de droite, d'un régime communiste de gauche ou d'un régime théocratique, et cetera. Les régimes autoritaires et les régimes totalitaires ont pour mission de décider de la vérité pour l'ensemble de la population, et les gens ne sont pas libres de penser, d'entendre, d'écouter, de réfléchir et de tirer leurs propres conclusions. Cette proposition d'amendement est un très petit pas, mais néanmoins un pas, qui nous éloigne d'une société libre et nous mène vers un régime autoritaire.

Troisièmement, il existe des conséquences involontaires. Il est raisonnable de dire qu'il est probable que si ce projet de loi devient une loi, les antisémites vont s'en servir et prétendront qu'il s'agit d'une preuve de la puissance du lobby juif. Il s'agit d'une conséquence non intentionnelle.

Quatrièmement, si nous ajoutons à cela l'article 319, il est probable que cela entraîne une demande de criminalisation supplémentaire concernant d'autres génocides et événements historiques. Il y a de nombreux autres groupes, dont les Arméniens, les Ukrainiens, les Tutsis au Rwanda, qui malheureusement ont été victimes de génocide. Il n'est pas improbable que les Canadiens appartenant à ces groupes ethniques disent : « Eh bien, pourquoi ne pas criminaliser le fait de nier l'Holodomor », la mort par famine que le régime communiste de Staline a perpétrée sur les Ukrainiens dans les années 1930. À mon avis, cela créera une mauvaise dynamique avec d'autres groupes qui diront : « Pourquoi pas nous? »

Cinquièmement, si le gouvernement a le pouvoir, grâce au droit pénal, de déclarer ce qu'est la vérité — et je pense que la réalité de l'Holocauste est une vérité — je m'oppose au fait que les gouvernements le déclarent et le fassent respecter à grand renfort de sanctions pénales. Si les gouvernements peuvent faire cela dans le domaine de l'histoire, cela ouvre la porte pour qu'ils puissent faire la même chose dans les domaines de la science, de la médecine, de l'art, de la philosophie et ainsi de suite.

Sixièmement, cela aura un effet paralysant sur la liberté d'expression des Canadiens. À cet égard, le fait de criminaliser la banalisation de l'Holocauste est particulièrement dangereux pour la libre expression. Les Canadiens ne devraient pas à avoir à regarder par-dessus leur épaule et à s'inquiéter du fait que s'ils parlent de l'horreur d'autres génocides, ils pourraient par mégarde banaliser l'Holocauste. Je ne dis pas que le libellé de l'amendement proposé est susceptible d'avoir cet effet, mais je parle d'un effet paralysant qui existera même si l'application de la loi ne criminalise pas nécessairement les discussions ouvertes concernant d'autres génocides.

Septièmement, les lois générales sont davantage respectées que les lois qui semblent favoriser un groupe. Cela nous renvoie à la question des conséquences involontaires. Les gens peuvent respecter et comprendre l'application générale de l'article 319 interdisant la promotion délibérée de la haine. Dès qu'un groupe

put into some kind of higher place, it can diminish respect for the law.

My eighth point is that the better alternative is public education. The only sure way to prevent a genocide, in my respectful submission, is when the public embraces the highest standards of virtue, morality and enlightenment. That has to be the goal, and that can be best achieved in a free society through respecting the right of every individual to respect their opinions.

My ninth and final point — and Mr. Farber alluded to this — is that if the current section 319 provisions are not being properly and appropriately enforced, it just makes no sense to put more laws on the books if the section 319 current laws are not being enforced.

I thank you again for this opportunity this afternoon, and I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Carpay.

We will now go to questions. Senators, I remind you that if you have a question, please let the clerk know.

**Senator Batters:** My question is to the Canadian Civil Liberties Association, Ms. Zwibel, and to Ms. Baron of the Canadian Constitution Foundation. There can be no doubt about how important this topic is and how terrible the scourge of Antisemitism continues to be in our society. Given this, what do both of you think about the fact that the federal government has chosen to deal with this topic and proposed to bring these fairly major amendments to the Criminal Code of Canada to combat this via a budget implementation act that is 440 pages and allows parliamentarians only a more constrained ability to debate and deliberate on these amendments?

**Ms. Zwibel:** Thank you for the question.

Initially, I think my answer would have been that it is a big problem to fold a provision like this into the budget bill. Obviously, it has nothing to do with the budget. It does limit the extent to which parliamentarians can engage in the kind of debate that we would want to see when we are talking about turning a type of expression — a grotesque type of expression, but still a type of expression — into a criminal offence.

The only thing is that I know there was a private member's bill introduced in the House of Commons to make essentially the same amendments to the Criminal Code. I watched some of the discussion of that private member's bill in the House. There actually seems to be almost no debate among members of the House of Commons that this is something we should do — that we should put this in the Criminal Code. I think that the reason

est considéré comme privilégié et placé dans une sorte de position supérieure, le respect de la loi peut diminuer.

Huitièmement, selon moi, la meilleure solution est l'éducation publique. Le seul moyen sûr d'empêcher un génocide, à mon humble avis, c'est que le public adopte les normes les plus élevées en matière de vertu, de moralité et de connaissances. L'objectif doit être atteint, et le meilleur moyen d'y parvenir dans une société libre est de respecter le droit de chaque personne à respecter ses opinions.

Enfin, mon neuvième et dernier point — et M. Farber y a fait allusion — est que si les dispositions actuelles de l'article 319 ne sont pas correctement et convenablement appliquées, il est insensé d'ajouter de nouvelles lois si les lois actuelles de l'article 319 ne sont pas appliquées.

Je vous remercie de nouveau de cette occasion cet après-midi, et je suis impatient d'entendre vos questions.

**La présidente :** Merci, monsieur Carpay.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. Sénatrices et sénateurs, je vous rappelle que si vous avez une question, vous devez en informer le greffier.

**La sénatrice Batters :** Ma question est pour Mme Zwibel, de l'Association canadienne des libertés civiles et pour Mme Baron, de la Fondation de la Constitution canadienne. Il ne fait pas de doute que ce sujet est important et que le fléau de l'antisémitisme continue de gangrener notre société. Compte tenu de cela, que pensez-vous toutes deux du fait que le gouvernement fédéral a choisi de s'attaquer à ce sujet et a proposé d'apporter ces amendements assez importants au Code criminel du Canada afin de lutter contre ce problème au moyen d'une loi d'exécution du budget qui compte 440 pages et qui laisse aux parlementaires qu'une capacité plus limitée de débattre et de délibérer au sujet de ces amendements?

**Mme Zwibel :** Je vous remercie de la question.

Initialement, je pense que ma réponse aurait été qu'il s'agit d'un gros problème d'intégrer une disposition comme celle-ci dans le projet de loi sur le budget. Il est évident que cela n'a rien à voir avec le budget. Cela limite la mesure dans laquelle les parlementaires peuvent participer au grand genre de débat que nous voudrions voir lorsque nous parlons de transformer un type de manifestation — un type de manifestation grotesque, mais un type de manifestation quand même — en une infraction pénale.

Tout ce que je sais, c'est qu'un projet de loi d'initiative parlementaire a été présenté à la Chambre des communes afin d'apporter essentiellement les mêmes modifications au Code criminel. J'ai suivi une partie de la discussion concernant ce projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre. En fait, il semble qu'il n'y ait presque pas de débat parmi les députés de la Chambre des communes quant au fait que c'est quelque chose

there is consensus is partly because I don't think anyone wants to be seen as defending Holocaust deniers. I appreciate how difficult it would be to be a member of Parliament and stand up against a bill like this.

However, I do think there are real problems with folding this in. Frankly, this is a situation where we all want to feel like we're doing something about the problem, but in my submission, this is not something that will be an effective way to address the problem. I do take your point, and I do agree that it is a problem to have measures like this put into the budget.

**Ms. Baron:** I agree with everything that my colleague Ms. Zwibel said. I would make two additional points.

The first is that the CCF has seen it happen before where very portentous legislation has come in under a budget bill. For example, the CCF litigated an amendment to the Canada Elections Act that was brought in at the end of 2018, also in a budget bill, that criminalized uttering false statements even if the utterer did not know at the time that it was false. This one seemed to get no notice until the CCF started its litigation.

Second, it just calls to prominence the importance of this honourable body as well as public interest groups that work on constitutional liberties, because certainly, yes, for a politician, this is a very difficult issue to be seen to oppose, for obvious reasons.

**Senator Batters:** Absolutely. Yes. We also, at this committee, have seen a budget implementation act around that same year contain a deferred prosecution agreement section that came to prominence later on. Thank you.

**The Chair:** I have a question. Having heard the last panel, do you have an opinion on changing the word "downplaying" to "distortion," and does it affect your concerns of overbreadth?

**Ms. Baron:** I don't think so, to be honest. Nailing down the verbiage around hate speech is a notorious problem. The Supreme Court of Canada has tried to come up with as clear a definition as I think we're going to get to in *Whatcott*, but it is still quite circular. They use language about feelings of intense condemnation and repugnance, but there is still going to be an element of subjectivity, and I do not think that "distortion" really, to my mind, is any more objective or less vague than "downplaying." So my answer is no.

que nous devrions faire — que nous devrions ajouter dans le Code criminel. Selon moi, la raison pour laquelle il y a un consensus est en partie parce que je ne pense pas que quiconque veuille être perçu comme défendant les personnes qui nient l'Holocauste. Je comprends combien il serait difficile d'être un parlementaire et de s'opposer à un projet de loi comme celui-ci.

Cependant, je crois que le fait d'intégrer ces modifications pose de réels problèmes. Franchement, il s'agit d'une situation où nous voulons tous avoir l'impression de faire quelque chose pour régler le problème, mais à mon avis, ce n'est pas un moyen efficace de s'attaquer au problème. Je comprends votre point de vue et conviens qu'il est problématique d'inclure des mesures comme celle-ci dans le budget.

**Mme Baron :** Je suis d'accord avec tout ce qu'a dit ma collègue Mme Zwibel. Je voudrais ajouter deux points.

Le premier point est que la Fondation de la Constitution canadienne a déjà vu ce genre de situation se produire lorsque des lois très importantes ont été présentées dans le cadre d'un projet de loi budgétaire. Par exemple, la Fondation de la Constitution canadienne a contesté un amendement à la Loi électorale du Canada qui a été mise en place à la fin de 2018, également dans le cadre d'un projet de loi budgétaire, et qui criminalisait le fait de faire de fausses déclarations, même si la personne qui les faisait ne savait pas à ce moment-là qu'elles étaient fausses. Cette modification ne semble pas avoir été remarquée avant que la Fondation de la Constitution canadienne n'entame son litige.

Mon deuxième point est que cela souligne l'importance de cet honorable organisme ainsi que les groupes d'intérêt public qui travaillent sur les libertés constitutionnelles, puisque, pour un politicien, il est très difficile de s'opposer à cette question pour des raisons évidentes.

**La sénatrice Batters :** Absolument. Oui. Nous savons également, au sein du comité, qu'une loi d'exécution du budget de la même année contenait un article sur les accords de poursuites suspendues qui a pris de l'importance par la suite. Je vous remercie.

**La présidente :** J'ai une question. Après avoir entendu le dernier groupe de témoins, avez-vous une opinion quant au remplacement du mot *downplaying* par « *distortion* », et cela affecte-t-il vos préoccupations au sujet de la portée excessive?

**Mme Baron :** Je ne le pense pas, pour être honnête. Il s'agit d'un problème notoire que de définir le verbiage relatif au discours haineux. La Cour suprême du Canada a tenté de définir les choses aussi clairement que possible dans l'affaire *Whatcott*, mais la définition reste assez circulaire. Elle parle de sentiments de condamnation et de répugnance intenses, mais il y aura toujours un élément de subjectivité, et je ne crois pas que « *distortion* » soit vraiment, selon moi, plus objectif ou moins vague que *downplaying*. Ma réponse est donc non.

**Mr. Carpay:** I would agree with Ms. Baron. “Distortion” versus “downplaying” is definitely more vague and create way more breadth than strictly “Holocaust denial.” I think that is fairly straightforward and fairly understandable. I have nothing further to add on that point.

**Ms. Zwibel:** I agree with what has been said. As Ms. Baron said, we do have this issue in hate speech cases where we define hate speech by using other words for “hate” — things like “detestation.” If you look at the International Holocaust Remembrance Alliance’s definition of “Holocaust distortion,” which I believe is what the witnesses in the last panel were referencing, it talks about distortion including minimizing the effects of the Holocaust or minimizing the impacts, which is another way of saying “downplaying.” So I do not think it gets us anywhere helpful.

**Senator Cotter:** I have just a couple of questions for Mr. Carpay. You had expressed concerns about going down the road to where truth is dictated by authoritarian governments. I observe in this legislation, as is the case with 319, that truth is a defence. Could you respond to that one? I have a second one as a follow-up, if I might.

**Mr. Carpay:** The four defences that are now set out in section 319 minimize the harmful effect on free expression, and I note that the proposed amendment also has those same defences in place, so that certainly minimizes the negative impact on free expression.

My concern is the opening of the door and the slippery slope. It is not so much that this addition to section 319 in and of itself will overnight transform us into a country where government decrees what is true or false. What I find disconcerting is that it is a very small step in that direction, and I think that government has no place in declaring — neither in history nor science nor medicine and so on and so forth — what is true or false, with criminal sanctions. Even as a small step, it is a dangerous step in the wrong direction.

**Senator Cotter:** Were you also opposed to the provision in 319 that includes truth as a defence, then?

**Mr. Carpay:** I accept the majority Supreme Court ruling. I personally am more sympathetic to the dissent that was authored by McLachlin, J., as she then was, but I recognize that the law in Canada is that section 319 is constitutionally valid. That is not likely to change anytime soon. I don’t really have an opinion on those defences other than to say that those four defences minimize the negative impact on free expression.

**M. Carpay :** Je suis d’accord avec Mme Baron. *distortion* par rapport à *downplaying* est certainement plus vague et beaucoup plus englobant que le strict « déni de l’Holocauste ». Je pense que c’est assez simple et assez compréhensible. Je n’ai rien à ajouter sur ce point.

**Mme Zwibel :** Je suis d’accord avec ce qui a été dit. Comme l’a dit Mme Baron, nous avons ce problème dans les cas de discours haineux où nous définissons le discours haineux en utilisant d’autres mots pour le mot « haine » — un terme comme « détestation ». Si vous regardez la définition de « distorsion de l’Holocauste » de l’Alliance internationale pour la mémoire de l’Holocauste, qui, je crois est celle à laquelle les témoins du premier groupe faisaient référence, il est question de distorsion, notamment de minimiser les effets de l’Holocauste ou de minimiser les impacts, ce qui est une autre manière de dire « minimisation ». Je ne pense donc pas que cela nous mène à quelque chose d’utile.

**Le sénateur Cotter :** J’ai juste quelques questions à poser à M. Carpay. Vous avez mentionné des inquiétudes concernant la possibilité de se diriger vers une situation où la vérité serait dictée par des gouvernements autoritaires. J’observe dans cette législation, comme c’est le cas pour l’article 319, que la vérité est une défense. Pourriez-vous répondre à cette question? J’en ai une deuxième comme suivi, si vous me le permettez.

**M. Carpay :** Les quatre moyens de défense qui sont maintenant énoncés à l’article 319 minimisent l’effet néfaste sur la liberté d’expression, et je précise que l’amendement proposé prévoit également ces mêmes moyens de défense, ce qui minimise certainement l’impact négatif sur la liberté d’expression.

Mon inquiétude, c’est l’ouverture de la porte et le terrain glissant. Ce n’est pas tant que cet ajout à l’article 319 en soi va nous transformer du jour au lendemain en un pays où le gouvernement décrète ce qui est vrai ou faux. Ce que je trouve déconcertant, c’est qu’il s’agit d’un tout petit pas dans cette direction, et selon moi le gouvernement n’a pas sa place pour déclarer — ni en histoire, ni en science, ni en médecine et ainsi de suite — ce qui est vrai ou faux, à grand renfort de sanctions pénales. Même s’il s’agit d’un petit pas, il constitue un pas dangereux dans la mauvaise direction.

**Le sénateur Cotter :** Alors, étiez-vous également opposé à la disposition de l’article 319 qui inclut la vérité comme défense?

**M. Carpay :** J’accepte la décision majoritaire de la Cour suprême. Personnellement, je suis plus favorable à l’opinion dissidente de la juge McLachlin, poste qu’elle occupait à ce moment-là, mais je reconnais que la jurisprudence au Canada porte que l’article 319 est constitutionnellement valide. Il est peu probable que cela change de sitôt. Je n’ai pas vraiment d’opinion concernant ces moyens de défense, sauf pour dire que ces quatre moyens de défense minimisent l’impact négatif sur la liberté d’expression.

**Senator Cotter:** If we were to think this question through guided by your philosophy, can you speak to what are or might be the boundaries of free speech? If somebody calls out for sedition, say, the overthrow of the government by non-democratic means, are we starting to bump up against the scope of legitimate free expression?

**Mr. Carpay:** That is an excellent question. I fully support some restrictions on free expression, just not this one being proposed with Bill C-19. I think advocacy of genocide, advocacy of violence, uttering threats and calls for the violent overthrow of the government should be criminalized. There is a long list of valid restrictions. I think this particular one that the Senate is considering is a step in the wrong direction.

**Senator Cotter:** Thank you very much.

**Senator Clement:** Thank you to all of the witnesses for being here with us this entire time.

My question comes from the very powerful quote of Mr. Borovoy made by Ms. Zwibel, where you want a culture that marginalizes hateful speech rather than having law muzzle free speech. How do we get that culture? How do we get there? That's what we need. That quote was from decades ago, but now social media amplifies all the bad. Do any of you have a comment on how we get to a culture that marginalizes rather than relying on criminalizing?

**Ms. Zwibel:** That is the million-dollar question, and it is a very difficult one. I do not think that it is one thing. The witnesses in the last panel talked about education, and that is very important.

When it comes to the extent to which some of these message and problems are amplified by social media, by our lives online, there is a lot of work we need to do on digital literacy and making sure that especially young people, but really all people, look at the content that they are being fed in a critical way.

The best answer I can give is that I do not think that we achieve the culture that marginalizes by using the criminal law. I think that by using the criminal law, we risk amplifying that message and making these people martyrs for free speech. They get to use their prosecution as evidence of how controlling the government is. Very often with conspiracy theories, the biggest bolster to them is to have government stamp them as a conspiracy theory. That is the hallmark that says that government does not want you to know the truth.

**Le sénateur Cotter :** Si nous devons réfléchir à cette question en nous inspirant de votre philosophie, pouvez-vous nous dire quelles sont les limites ou quelles pourraient être les limites imposées à la liberté d'expression? Si une personne lance un appel à la sédition, disons, au renversement du gouvernement par des moyens non démocratiques, allons-nous commencer à nous heurter à la portée de la liberté d'expression légitime?

**M. Carpay :** C'est une excellente question. Je suis tout à fait favorable à certaines restrictions de la liberté d'expression, mais pas à celle qui est proposée dans le projet de loi C-19. Je pense que l'apologie du génocide, l'apologie de la violence, la profération de menaces et les appels au renversement violent du gouvernement devraient être criminalisés. Il existe une longue liste de restrictions valables. Je pense que celle que le Sénat envisage est un pas dans la mauvaise direction.

**Le sénateur Cotter :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Clement :** Merci à tous les témoins d'être ici avec nous pendant tout ce temps.

Ma question découle de la puissante citation de M. Borovoy faite par Mme Zwibel, selon laquelle vous souhaitez une culture qui marginalise les discours haineux plutôt que de voir la loi museler la liberté d'expression. Comment obtenir cette culture? Comment y parvenir? C'est ce dont nous avons besoin. Cette citation date d'il y a plusieurs dizaines d'années, mais aujourd'hui, les médias sociaux amplifient tout ce qui est mauvais. L'un d'entre vous a-t-il un commentaire à faire sur la manière de parvenir à une culture qui marginalise plutôt que de s'appuyer sur la criminalisation?

**Mme Zwibel :** C'est la question à un million de dollars, et c'est une question très difficile. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une seule chose. Le dernier groupe de témoins a parlé d'éducation, et c'est très important.

Lorsqu'il s'agit de savoir dans quelle mesure certains de ces messages et problèmes sont amplifiés par les médias sociaux, par notre vie en ligne, il y a beaucoup de travail à faire en matière d'alphabétisation numérique et pour s'assurer que les jeunes en particulier, mais aussi tout le monde, examinent d'un œil critique le contenu dont ils sont abreuvés.

La meilleure réponse que je puisse donner est que je ne pense pas que nous atteignons la culture qui marginalise en utilisant le droit pénal. Je pense qu'en utilisant le droit pénal, nous risquons d'amplifier ce message et de faire de ces personnes des martyrs de la liberté d'expression. Ils peuvent utiliser leur poursuite comme preuve du contrôle exercé par le gouvernement. Très souvent, dans le cas des théories du complot, le plus grand soutien qu'on leur apporte est que le gouvernement considère qu'il s'agit d'une théorie du complot. C'est la marque qui indique que le gouvernement ne veut pas que vous sachiez la vérité.

I think that achieving that culture involves education and involves counter-speech, and counter-speech not just by individuals but by governments. Governments can be doing a lot of public-relations work about the need to stand up against racism and antisemitism. But I do not think that the criminal law is the thing that is going to achieve the goals that we want to achieve.

**Ms. Baron:** I would just note briefly that I believe that this same budget bill introduces new funding for various Holocaust museums and Holocaust education initiatives in various communities across Canada, and that is certainly something that I applaud and think is much more constructive.

Of course, I have mixed feelings about this, but it is a question for another day. It certainly is true that the various digital social media platforms do have pretty extensive fact-checking mechanisms that will flag misinformation as soon as it goes up on their platform. It does not mean that the misinformation does not circulate on various more open-source platforms, but we should be aware that that is happening.

I think that the main deleterious effect of focusing on the criminalization element is that no one seems to be making even a bare suggestion — I listened to the extremely thoughtful comments of the witnesses in the previous session — that criminalization will reduce incidents of antisemitic hate. It is almost like we are focusing our energy into a void.

**Mr. Carpay:** The work of creating and, hopefully, maintaining a culture that marginalizes hatred and falsehoods is a permanent, never-ending project. It is not for the faint of heart. It takes a lot of hard work.

A related point to that is that genocides require or at least thrive on unthinking, obedient people who are going to submit to the orders of the state. The worst genocides have been state-orchestrated and state-promoted. We need a culture where people do not have that unthinking, blind obedience and this authoritarianism. To criminalize certain falsehoods is a small step towards that authoritarianism that I think is very dangerous.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** My question is for all three witnesses. Thank you for being here today.

Mr. Carpay, I won't ask you this, but you made me wonder whether you were equating any type of government with authoritarianism. We know that all radicalized groups, including those based on conspiracy theories, no matter their allegiance,

Je pense que la réalisation de cette culture passe par l'éducation et par le contre-discours, et le contre-discours n'est le fait non pas seulement des individus, mais aussi des gouvernements. Les gouvernements peuvent faire un gros travail de relations publiques sur la nécessité de s'opposer au racisme et à l'antisémitisme. Mais je ne pense pas que le droit pénal soit la chose qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

**Mme Baron :** Je voudrais juste noter brièvement que je crois que ce même projet de loi budgétaire prévoit un nouveau financement pour divers musées de l'Holocauste et des initiatives d'éducation sur l'Holocauste dans diverses communautés à l'échelle du Canada, et c'est certainement quelque chose que j'applaudis et que je trouve beaucoup plus constructif.

Bien sûr, j'ai des sentiments partagés à ce sujet, mais c'est une question pour un autre jour. Il est vrai que les diverses plateformes de médias sociaux numériques disposent de mécanismes de vérification des faits assez étendus qui signalent les fausses informations dès qu'elles sont publiées sur la plateforme. Cela ne veut pas dire que la désinformation ne circule pas sur des plateformes plus ouvertes, mais nous devons être conscients que cela se produit.

Je pense que le principal effet néfaste de l'accent mis sur l'élément de criminalisation est que personne ne semble laisser entendre le moindre — j'ai écouté les commentaires extrêmement réfléchis des témoins de la séance précédente — que la criminalisation réduira les incidents de haine antisémites. C'est presque comme si nous concentrons notre énergie dans un vide.

**M. Carpay :** Le travail de création et, espérons-le, de maintien d'une culture qui marginalise la haine et les mensonges est un projet permanent et sans fin. Ce n'est pas pour les âmes sensibles. Cela exige beaucoup de travail.

Un point connexe est que les génocides nécessitent des personnes ignorantes et obéissantes qui vont se soumettre aux ordres de l'État ou à tout le moins sont favorisés par ces personnes. Les pires génocides ont été orchestrés et promus par l'État. Nous avons besoin d'une culture d'où sont absents cette obéissance aveugle et irréfléchie et cet autoritarisme. Criminaliser certaines faussetés est un petit pas vers cet autoritarisme qui, selon moi, est très dangereux.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Ma question s'adresse aux trois témoins. Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

Maître Carpay, je ne vais pas vous poser la question, mais vous m'avez fait penser à quelque chose : faites-vous une équation entre toute forme de gouvernement et l'autoritarisme? On sait que tous les groupes radicalisés, y compris les groupes

are anti-government. They aren't anti-authoritarian government; they are just plain anti-government.

Here's my question, which I also put to the witnesses in the first panel. You're saying that it shouldn't be criminalized—and I understand that—but do you agree that one way to prevent, or at least try to counter hate speech against certain groups—would be to reintroduce in the Canadian Human Rights Act a provision allowing groups or individuals who are victims of hate speech to file a complaint with the Human Rights Commission, in other words, outside the criminal justice system?

**Mr. Carpay:** Thank you for your question, senator.

I don't agree with former section 13 of the Canadian Human Rights Act. It's a broad issue, one that has been hotly debated, and I doubt we have enough time to get into it.

To your first point, I would say that the government is like electricity or fire. It has to be overseen properly, with clear limits. Fire is a very useful tool; people like it and benefit from it. However, when fire is out of control and moves beyond its limits, it becomes very dangerous.

The same is true of electricity, which serves us so well. When it has the upper hand, however, electricity is dangerous. That is really the point I'm trying to make.

**Senator Dupuis:** Thank you. I'd like to hear what the other two witnesses have to say, please.

[*English*]

**Ms. Baron:** I will comment on the question about section 13 and whether section 13 proposes to introduce a civil remedy for hate speech that is preferable. I would say no, because, for many reasons that my colleague mentioned that we do not have time to get into, it preserves the issues we have with vagueness and the circular definitions of hate speech and how to know when one sees it, but it also supports these civil complaints with the protection of the state and the protection against any type of adverse costs award, so it certainly invites frivolous litigation or frivolous suits being commenced. It also presents a significant chill effect. I do not think section 13, although it evades the issues with criminalization, is a suitable solution.

[*Translation*]

**Ms. Zwibel:** Thank you for your question.

conspirationnistes, de quelque obédience qu'ils soient, sont antigouvernement; pas antigouvernement autoritaire, mais antigouvernement tout court.

Voici ma question, que j'ai également posée aux témoins du premier groupe. Vous dites qu'il ne faut pas criminaliser — et je le comprends —, mais êtes-vous d'accord pour dire qu'une façon d'empêcher, ou à tout le moins d'essayer de contrer ces discours haineux à l'endroit de certains groupes serait de réintroduire, dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, une disposition permettant à des groupes ou à des gens qui sont victimes de discours haineux de déposer une plainte à la Commission des droits de la personne, donc à l'extérieur du système de droit criminel?

**M. Carpay :** Merci beaucoup de votre question, sénatrice.

Je ne suis pas d'accord avec l'ancien article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. C'est un vaste sujet, beaucoup de débats ont eu lieu et je ne crois pas qu'on ait suffisamment de temps pour en parler.

Quant à vos premières remarques, je dirais que le gouvernement, c'est comme l'électricité ou comme le feu; il faut l'avoir dans le bon chemin et il faut des frontières clairement délimitées. Le feu peut nous servir comme une très bonne chose; on peut l'aimer et on peut en tirer des bénéfices. Cependant, si le feu n'est pas bien contrôlé et ne se trouve pas à l'intérieur de ses propres frontières, il devient très dangereux.

C'est la même chose avec l'électricité, notre serviteur, qui est dangereux quand il est notre maître; c'est mon argument principal.

**La sénatrice Dupuis :** Merci. Puis-je obtenir une réponse de la part des deux autres témoins, s'il vous plaît?

[*Traduction*]

**Mme Baron :** Je vais commenter la question relative à l'article 13 et indiquer si celui-ci propose d'introduire un meilleur recours civil pour les discours haineux. Je dirais que non, parce que, pour de nombreuses raisons que mon collègue a mentionnées et que nous n'avons pas le temps d'aborder, il préserve les problèmes que nous avons avec l'imprécision et les définitions circulaires du discours haineux et la façon de savoir quand on en est témoin, mais il soutient également ces plaintes civiles avec la protection de l'État et la protection contre tout type de condamnation aux dépens. Cela invite certainement les litiges ou les poursuites frivoles. Il présente également un effet dissuasif important. Je ne pense pas que l'article 13, bien qu'il élude les problèmes liés à la criminalisation, soit une solution appropriée.

[*Français*]

**Mme Zwibel :** Merci de cette question.

[English]

I am not in favour of reinstating section 13 of the Canadian Human Rights Acts. The Canadian Civil Liberties Association was among the organizations that appeared before this committee about its repeal and argued that it should be repealed. I agree with much of what Ms. Baron has said, in particular that there is a concern about the chill and about how these provisions are used.

I also think that there was a report commissioned by the Human Rights Commission many years ago by Professor Richard Moon at the University of Windsor that talked about section 13 and what it did. One of the things that he identified, which I think is a compelling reason not to bring back section 13, is that what it requires of the Canadian Human Rights Tribunal is very much out of step with what that tribunal is supposed to do in all of its other work. In all of its other work, it is supposed to take a very expansive understanding of the right to equality. It is supposed to be there to support marginalized groups. But because of the constitutional protection that we have for freedom of expression, and because of the way that the Supreme Court has said we need to define hate speech as quite narrow and extreme, it means that the tribunal can have individuals who have been subjected to very hurtful and harmful messages coming before it making complaints, and the tribunal has to say that it is just not bad enough to rise to the level of hate speech. I think that that does not sit well. That function does not sit well with that body, so I'm not in favour of that remedy.

**Senator Wetston:** Thank you for your testimony today.

This question is for whoever wants to respond to it. We have heard a great deal about the constitutionality of these provisions. Of course, the ultimate decider of these issues remains with the courts, for obvious reasons, because no interpretation of this can be given clarity unless it is contextual. The factual situations will give rise to the development of the law, should this be passed. I recognize that you do not want to see that.

What do you think the purpose of the criminal law is? It seems to me that we hear many arguments, and I have had a lot of experience with constitutional law myself. I ask myself: What is its purpose in this context? I think that all the witnesses are minimizing the purposes of the criminal law here by not recognizing that the criminal law is not just about prosecution; it's also about messaging to the public. It is the message that you want to give to Canadians about what is abhorrent and what is not acceptable in our society. I think that the government is saying that this is unacceptable conduct, and one of the ways in examining what might be a reasonable limit, and, of course, we

[Traduction]

Je ne suis pas en faveur du rétablissement de l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'Association canadienne des libertés civiles était parmi les organisations qui ont comparu devant votre comité au sujet de son abrogation et qui ont fait valoir qu'il devrait être abrogé. Je suis d'accord avec une grande partie de ce que Mme Baron a dit, en particulier qu'il y a une préoccupation au sujet de l'effet refroidissant et de la façon dont ces dispositions sont utilisées.

Je pense également qu'un rapport commandé par la Commission des droits de la personne il y a de nombreuses années et rédigé par le professeur Richard Moon de l'Université de Windsor portait sur l'article 13 et ses répercussions. L'une des choses qu'il a notées, et qui, à mon avis, est une raison impérieuse de ne pas rétablir l'article 13, c'est que ce qu'il exige du Tribunal canadien des droits de la personne est très éloigné de ce que ce tribunal est censé faire dans toutes ses autres activités. Dans tous ses autres travaux, il est censé adopter une compréhension très large du droit à l'égalité. Il est censé être là pour soutenir les groupes marginalisés. Pourtant, en raison de la protection constitutionnelle que nous avons pour la liberté d'expression et du fait que la Cour suprême a prescrit que nous devons définir le discours haineux comme étant assez étroit et extrême, cela signifie que si des personnes qui ont été exposées à des messages très blessants et nuisibles viennent déposer des plaintes devant le tribunal, celui-ci peut devoir dire que ce n'est tout simplement pas assez mauvais pour équivaloir à un discours haineux. Je pense que cela ne convient pas. Cette fonction ne convient pas à cet organisme, et je ne suis donc pas en faveur de cette solution.

**Le sénateur Wetston :** Merci de votre témoignage aujourd'hui.

Cette question s'adresse à quiconque veut y répondre. Nous avons beaucoup entendu parler de la constitutionnalité de ces dispositions. Bien entendu, le décideur ultime de ces questions reste les tribunaux, pour des raisons évidentes, car aucune interprétation ne peut être claire si elle n'est pas contextuelle. Les situations de fait donneront lieu à l'élaboration de la loi, si celle-ci est adoptée. Je reconnais que vous ne voulez pas voir cela.

Quel est, selon vous, l'objectif du droit pénal? Il me semble que nous entendons de nombreux arguments, et j'ai moi-même beaucoup d'expérience en matière de droit constitutionnel. Je me demande quel est son objectif dans ce contexte. Je pense que tous les témoins minimisent les objectifs du droit pénal en ne reconnaissant pas que le droit pénal n'est pas seulement une affaire de poursuite; il s'agit aussi de transmettre un message au public. C'est le message que vous voulez transmettre aux Canadiens et Canadiennes sur ce qui est odieux et ce qui n'est pas acceptable dans notre société. Je pense que le gouvernement dit qu'il s'agit d'une conduite inacceptable et l'une des façons

must consider reasonable limits prescribed by law, is recognizing that. I think that you are suggesting that the government doesn't recognize that. And if you believe that they have, the defences that are included — all of which I find a little challenging, admittedly — do suggest that the government recognizes the reasonable limits prescribed by law. Can any of you or all of you briefly respond to that? Thank you.

**Ms. Baron:** I have thought about this issue a lot as a former defence counsel who also did graduate work in criminology. I agree that there is broadly a symbolic, moral function of the criminal law. However, also as someone who is a criminal defence lawyer here in downtown Toronto, it is important to remember that where that ends is by the threat of jail time, by the most draconian and serious restriction on liberty interest. The function of the proposed amendments cannot be understood, if we are to do justice to this country, just as important bits of messaging but as the threat of jail time. In order to move forward with that threat of jail time, we have to look very seriously at what the proposed effects are and whether the purpose is proportionate to the restriction on liberties. In this case, I would say, yes, of course, criminal law has an important moral symbolic function, but it primarily has a function to put people in jail, so we have to consider that. Thank you.

**Mr. Carpay:** I agree with those comments.

I would add to that, Senator Wetston, that I agree with you that the law is a teacher. Definitely, it has an impact on the personal psychology of every citizen. Law is a teacher, but I do not think that it is the place of government to teach by way of criminal sanctions what is historical truth, even though the Holocaust is historical truth. The government should not be in the business of declaring that or enforcing that for two reasons. It is going to lead to demands for governments to weigh in on other historical truths, potentially criminalized denial of those truths, and then further expansion outside of history into science and medicine. This is just not the right place for the criminal law.

**Ms. Zwibel:** I agree with much of what has been said. I think that certainly there is symbolic value, and the Criminal Code does intend to send a message to people about what is acceptable and unacceptable behaviour. But I would say that when it comes to this kind of rhetoric, we already have a provision that covers it. We already have section 319(2), and as Mr. Farber from the last session said, Holocaust denial has been recognized by the Supreme Court of Canada as one of the hallmarks of hatred in assessing whether that line has been crossed. I think here the

d'examiner ce qui pourrait être une limite raisonnable, et bien sûr, nous devons considérer les limites raisonnables prescrites par la loi, c'est d'en tenir compte. Je pense que vous laissez entendre que le gouvernement ne le fait pas. Et si vous pensez qu'il l'a fait, les mesures de protection en place — que je trouve toutes un peu compliquées, je l'admets — portent à croire que le gouvernement reconnaît les limites raisonnables prescrites par la loi. L'un d'entre vous ou l'ensemble d'entre vous peut-il répondre brièvement à cette question? Merci.

**Mme Baron :** J'ai beaucoup réfléchi à cette question en tant qu'ancienne avocate de la défense qui a également fait des études supérieures en criminologie. Je suis d'accord pour dire que le droit pénal a une fonction symbolique et morale. Cependant, en tant qu'avocate de la défense ici, au centre-ville de Toronto, il est important de se rappeler que cette fonction se termine par la menace d'une peine d'emprisonnement, par la restriction la plus draconienne et la plus grave de la liberté qui soit. La fonction des modifications proposées ne peut pas être comprise si nous voulons rendre justice à notre pays, par exemple en diffusant des messages importants, mais aussi en brandissant la menace d'une peine d'emprisonnement. Afin d'aller de l'avant avec cette menace d'emprisonnement, nous devons examiner très sérieusement quels sont les effets proposés et si l'objectif est proportionnel à la restriction des libertés. Dans ce cas, je dirais que oui, bien sûr, le droit pénal a une fonction symbolique et morale importante, mais il a surtout pour fonction de mettre les gens en prison et nous devons donc en tenir compte.

**M. Carpay :** Je suis d'accord avec ces commentaires.

J'ajouterais à cela, sénateur Wetston, que je suis d'accord avec vous pour dire que la loi est un professeur. Il est certain qu'elle a des répercussions sur la psychologie personnelle de chaque citoyen. La loi est un enseignant, mais je ne pense pas que ce soit le rôle du gouvernement d'enseigner à l'aide de sanctions pénales ce qui est une vérité historique, même si l'Holocauste est une vérité historique. Le gouvernement ne devrait pas avoir pour mission de le déclarer ou de faire respecter cette réalité pour deux raisons. Cela va conduire à des demandes pour que le gouvernement se prononce sur d'autres vérités historiques, à une potentielle criminalisation du déni de ces vérités et ensuite on débordera le cadre de l'histoire pour passer à la science et à la médecine. Ce n'est tout simplement pas le bon endroit pour le droit pénal.

**Mme Zwibel :** Je suis d'accord avec une grande partie de ce qui a été dit. Je pense qu'il y a certainement une valeur symbolique et que le Code criminel vise à envoyer un message aux gens sur ce qui est un comportement acceptable et inacceptable. Cependant, je dirais que lorsqu'il s'agit de ce genre de rhétorique, nous avons déjà une disposition qui la couvre. Nous avons déjà le paragraphe 319(2) et, comme l'a dit M. Farber lors de la dernière séance, la Cour suprême du Canada a reconnu que la négation de l'Holocauste est l'un des thèmes

symbolic value is actually one for the government to say, “Look at what we’ve done. We’ve done something about this problem.” But I do not think that it is something that is effective, and I do not think that it is something that we should do.

**The Chair:** There is one topic that has not been covered, and that is personal conversation. The prohibition section of 319(2) does not apply to private conversation. I wanted one or two of you to say what constitutes private conversation. In particular, what is considered private conversation regarding the many different ways people communicate online, whether in video calls, chat groups or social media platforms?

**Ms. Baron:** Thank you for the question, Senator Jaffer.

I think that you are drawing attention to something that further raises the spectre of vagueness, of course, because there are WhatsApp group chats that have hundreds of people. As you mentioned, there are Zoom calls that are large groups. Is that a private conversation? At what point do we cross the threshold? We have had similar issues with the government’s regulation of social media and whether that would cover the semi-private conversation domains. I support that the government delineated out private conversations, but I think there is a lot of grey area on what that constitutes.

**Mr. Carpay:** I would agree with that. I would add that you would think a large email discussion is private, but if there are 20, 30, 40, 50 or 100 people copied on the email, I think that the law is not clear as to whether it becomes public conversation once your email discussion exceeds a certain number of people.

**Ms. Zwibel:** I do not think that I have anything to add. It has been covered.

**The Chair:** Thank you very much. This has stretched our imaginations. We have thought of other things today with the three of you and your presentations. I want to thank you for taking the time to appear in front of us, and I am sure that we will be inviting you again. Thank you for being here.

(The committee adjourned.)

distinctifs des messages haineux permettant d’établir si la limite a été franchie. Je pense qu’ici, la valeur symbolique permet au gouvernement de dire : « Regardez ce que nous avons fait. Nous avons fait quelque chose pour résoudre ce problème. » Néanmoins, je ne pense pas que ce soit quelque chose d’efficace et je ne pense pas que ce soit quelque chose que nous devrions faire.

**La présidente :** Il y a un sujet qui n’a pas été abordé, et c’est la conversation personnelle. L’interdiction prévue au paragraphe 319(2) ne s’applique pas aux conversations privées. Je voudrais qu’un ou deux d’entre vous expliquent ce qui constitue une conversation privée. En particulier, qu’est-ce qui est considéré comme une conversation privée au regard des nombreuses façons différentes dont les gens communiquent en ligne, que ce soit par appels vidéo, groupes de discussion ou plateformes de réseaux sociaux?

**Mme Baron :** Merci de votre question, sénatrice Jaffer.

Je pense que vous attirez l’attention sur quelque chose qui soulève davantage le spectre du caractère vague bien sûr parce qu’il y a des groupes de discussion WhatsApp qui comptent des centaines de personnes. Comme vous l’avez mentionné, il y a des appels Zoom qui sont de grands groupes. S’agit-il d’une conversation privée? À quel moment franchit-on le seuil? Nous avons eu des problèmes similaires avec la réglementation des médias sociaux par le gouvernement et la question d’établir si elle couvrirait les domaines de conversation semi-privée. Je suis d’accord pour que le gouvernement délimite les conversations privées, mais je pense qu’il y a beaucoup de zones grises concernant ce que cela constitue.

**M. Carpay :** Je suis d’accord avec cela. J’ajouterais qu’on pourrait penser qu’une grande discussion par courriel est privée, mais s’il y a 20, 30, 40, 50 ou 100 personnes en copie du courriel, je pense que la loi n’établit pas clairement si cela devient une conversation publique une fois que votre discussion par courriel dépasse un certain nombre de personnes.

**Mme Zwibel :** Je ne pense pas avoir quoi que ce soit à ajouter. Tout a été couvert.

**La présidente :** Merci beaucoup. Cela a mis notre imagination à rude épreuve. Nous avons pensé à d’autres choses aujourd’hui avec vous trois et vos exposés. Je tiens à vous remercier d’avoir pris le temps de vous présenter devant nous, et je suis sûre que nous vous inviterons à nouveau. Je vous remercie de votre présence.

(La séance est levée.)